



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2012-2013 - (Trimestriel) Sept.-Déc. #1

W-E détente à Etretat
Colloques : Droit social et
réforme de l'arrondissement
judiciaire de Bruxelles
Dossier : FIDH
Mini-recyclages
Accueil des stagiaires
Soirée Rive gauche
Culture

Avocat stagiaire en 1ère année ? Vous avez **DROIT** à nos offres exclusives.

ing.be

ING 



**Ouvrez un compte à vue ING et tentez
votre chance de remporter un iPod shuffle*.**

ing.be/privalis

* Tombola iPod organisée au profit de Child Focus en collaboration avec ING Belgique (tombola approuvée par l'AR 27/07/2011). La tombola est réservée aux avocats stagiaires en première année de stage, qui ouvrent un ING Lion Account ou un Compte Vert ING à usage privé entre le 01/07/2012 et le 31/12/2012 (sous réserve d'acceptation par ING Belgique et d'accord mutuel) et qui réalisent un minimum de 50 opérations (de crédit ou de débit – voir définitions ci-après) avec au moins une opération chaque mois pendant 6 mois. Le mois d'ouverture du compte n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre d'opérations. La participation à la tombola est automatique du fait de remplir les conditions précitées. Par opérations de débit, on entend : retraits et paiements par carte de débit, domiciliations bancaires, instructions permanentes, virements. Par opérations de crédit, on entend : virements. L'ING Lion Account ou le Compte Vert ING doit en outre demeurer ouvert le mois qui suit la fin de la période de référence servant de base pour le calcul du nombre d'opérations. Tombola réservée aux avocats stagiaires qui n'étaient pas encore titulaires d'un ING Lion Account ou d'un Compte Vert ING au 30/06/2012. Lot du concours : 30 iPods shuffle. Un seul iPod shuffle offert par personne. Si plusieurs personnes sont titulaires du compte ouvert, un seul lot sera adressé pour le compte. Date du tirage : 02/08/2013. Les gagnants seront avisés personnellement par courrier à partir du 09/08/2013. Vous pouvez consulter le règlement, les conditions et les modalités sur ing.be ou les obtenir sur simple demande dans toutes les agences ING. iPod est une marque déposée d'Apple Inc.

Les services Privalis d'ING sont réservés aux professions libérales juridiques.

ING Belgique SA, Banque - Siège social : avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles. RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393. - BIC: BBRUBEBB – IBAN: BE45 3109 1560 2789.
Editeur responsable : Inge Ampe, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles, Belgique – 705837F – 07/12

ING 

Sommaire

Echos

- 04 Mot du Bâtonnier
- 05 Mot de la déléguée des stagiaires
- 06 Présentation de la commission
- 08 Mot de la Vice-présidente
- 10 Prix des anciens présidents
- 11 Prix Le Jeune et Janson
- 15 Compte rendu de l'AG

Dossiers

- 12 Rencontre avec la FIDH
- 28 La dOCUMENTA (13)

Activités

- 18 Week-end de détente à Etretat
- 19 Mini-recyclages
- 21 Accueil des stagiaires
- 21 Soirée au Rive gauche
- 22 Colloques
- 25 Régate à Nieuwpoort
- 26 Championnat de Karting
- 26 Spectacle- Epopée Popelin

- 27 Voyage en Russie

Cultures croisées

- 30 Les coups de cœur de la libraire
- 31 Exposition Antoine Mortier
- 31 Palais littéraire et artistique
- 32 Agenda culturel
- 33 La minute investissement
- 34 Côté resto
- 35 Calendrier en bref et cotisations

Editorial



Chers Confrères,

La douce indolence des vacances vient de céder le pas à une nouvelle année judiciaire.

Et si cela implique pour la plupart d'entre nous le retour à un rythme de travail endiablé, cela signifie aussi de nouveaux moments de rencontres, de découvertes et de partage.

Bien que le jeune barreau ait eu autant de visages que de présidents, sa fonction n'a jamais changé : créer et renouveler des activités qui permettront à ses membres de vivre mieux ensemble tout en se perfectionnant intellectuellement, professionnellement, sportivement, voire même parfois de façon festive, mais toujours dans la convivialité et la confraternité. Cette année, j'ai envie de vous offrir un monde où le mot confrère prend tout son sens, un monde dans lequel le mot ami prend le pas sur le mot concurrent, un monde dans lequel jeunes et moins jeunes peuvent se rencontrer et se découvrir à l'occasion d'activités aussi multiples que variées.

Le mois de septembre commencera sur les flots de la mer du Nord par une régata en voilier à vocation caritative. Le jeune barreau rétrocédera en effet tous les bénéfices de la journée du 15 septembre à « force douce », une association qui a pour objet social de permettre à des jeunes en difficulté de s'épanouir à travers la pratique de la voile sportive.

Puis, viendra l'heure du petit week-end de détente qui sera l'occasion de découvrir, du 28 au 30 septembre, le superbe village d'Etretat, ses splendides falaises et la célèbre aiguille creuse si chère à Maurice Leblanc et aux impressionnistes. Ballades, nature et détente seront à l'ordre du jour.

Sur le plan scientifique, de nombreux colloques seront organisés tout au long de l'année et vous permettront entre autre de faire le plein de points de formation permanente. Le premier semestre sera placé sous le signe du droit social et de la réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Si votre quota de points n'était toujours pas atteint ou si la soif

de savoir était trop grande, nous vous proposerons de l'apaiser avec de nombreux mini-recyclages de qualité.

Le cycle commencera avec la médiation commerciale, la transaction pénale et l'article 29 bis de la loi sur l'usager faible en matière de roulage.

La culture sera également au rendez-vous, notamment à travers un cycle consacré à l'art contemporain, diverses expositions et, si nos confrères mélomanes sont une fois de plus prêts à relever le défi, le deuxième semestre devrait voir renaître le midi-minuit de la musique.

Un rallye-vélo à travers Bruxelles sur le thème de la justice verra également le jour.

Ajoutez à cela un spectacle d'improvisation sur le monde judiciaire par le monde judiciaire chapeauté par Bruno Coppens, une Berryer, quelques cercles marins, des palais littéraires ainsi que de nombreuses activités sportives... et vous aurez un aperçu de ce que l'on vous prépare.

Du 1er au 8 mai, la Conférence du Jeune Barreau vous proposera de marcher sur les traces de Dostoïevski et de vous rendre à Moscou et Saint-Petersbourg. Place Rouge, Kremlin, cathédrale Sainte-Basile, cité des étoiles, Ermitage et Neva, tant de lieux mythiques que nous découvrirons ensemble.

Mais, le jeune barreau, c'est aussi de l'engagement. L'an dernier, nous avons signé une déclaration commune avec la FIDH (Fédération Internationale des Ligues des droits de l'homme) visant à faire du jeune barreau le point de contact entre la FIDH et tout avocat volontaire et désireux de mettre son talent et ses connaissances au profit de causes internationales. Cette année, la Conférence entend tout faire pour que cet engagement ne reste pas lettre morte. Si la fibre humanitaire vibre en vous, vous trouverez un compte rendu des missions effectuées par la FIDH et les modalités pratiques pour rejoindre la commission créée à cet effet.

Enfin, last but not least, il nous appartiendra d'accueillir nos nouveaux confrères lors de la journée d'accueil des stagiaires du 11 octobre. Si ce moment leur est dédié, il n'aurait aucun sens sans la présence du plus grand nombre d'entre vous lors du repas qui clôturera cette journée.

Alors, que vous soyez stagiaire ou patron, collaborateur ou associé, dans une petite ou grande structure, je vous invite à pousser la porte du Jeune Barreau et à venir nous rejoindre. Et que vous veniez à une seule ou à toutes nos activités, la commission 2012-2013 mettra tout en œuvre pour que l'accueil soit à la hauteur de vos espérances.

Votre bien dévoué,

Vincent Bodson
Président



LE MOT DU BÂTONNIER

A l'heure à laquelle, pour la plupart d'entre vous, vous lirez ces quelques lignes, de nombreux jeunes futurs confrères auront prêté serment. Ces derniers peut-être en prendront connaissance quelques minutes avant ce moment qui, sans nul doute, constituera un souvenir exceptionnel, comme ce fut le cas pour chacun d'entre nous.

Je m'en souviens encore comme si c'était hier. Quelque peu perdu dans ce palais gigantesque, certain que je n'y retrouverais jamais mon chemin, incertain du devenir à long terme de mon engagement professionnel, inquiet à l'idée de me lever et de prononcer ces mots « je le jure » dont sans doute je ne discernais pas toute la portée.

Le temps a fait son chemin comme il le fera pour tous ceux prêteront serment ce 3 septembre 2012 et ceux qui leur succéderont.

Ce temps leur permettra de cerner la juste acception de cette formule quelque peu désuète qui nous oblige à ne conseiller ni défendre aucune cause qui ne nous paraîtrait juste en âme et conscience.

De nombreux Ordres, dont le nôtre, plaident en faveur d'un aggiornamento de notre serment. Il est sans doute d'autant plus nécessaire que, pris à la lettre, ces quelques mots sont peu compréhensibles.

Profitons ainsi de ces moments privilégiés pour en donner une clé de lecture.

Ne nous y trompons pas : si l'avocat doit refuser l'injuste, ce n'est pas au regard des faits qu'il analyse ou qu'il expose ou de la personne dont il est le porte-parole, mais des moyens qu'il met en œuvre pour conseiller ou défendre.

Si notre mission nous contraignait à porter un jugement de valeur sur les agissements de nos clients et à supposer ce

jugement absolu, comment se ferait-il que nos adversaires et nous plaitions le pour et le contre ?

Que vaudrait notre conscience, que vaudrait notre âme, que vaudrait celle des confrères que nous rencontrons chaque jour comme contradicteurs, si elles pouvaient toutes être à ce point contraires ⁽¹⁾ ?

En réalité, ce à quoi nous contraint notre serment c'est à une absolue loyauté, vis-à-vis tant de nos clients que des adversaires et du tribunal. Elle constitue, aux côtés de l'indépendance et du secret professionnel, la caractéristique essentielle de notre profession.

Et c'est là un autre paradoxe auquel nous sommes soumis. Quand bien même jugerions-nous fondamentalement juste la cause de notre client, rien ne nous permet de la faire triompher en recourant à des moyens que notre conscience réproouve.

Notre serment est ainsi là pour nous rappeler que l'avocat, s'il est le porte-parole de son client, n'est pas là pour dire tout et n'importe quoi. Il ne peut rien dire de ce qu'il saurait pertinemment faux, ni rien faire de ce qui serait ou de ce qu'il estimerait contraire à sa conscience.

C'est à l'aune de cette rigueur absolue que l'avocat est ce qu'il est.

C'est en contrepartie de cette rigueur que l'avocat, en cette qualité, se voit attribuer divers droits ou privilèges essentiels à l'exercice de sa mission.

Rappelons-nous qu'en cela nous sommes tous garants de la confiance qui nous est donnée.

Michel Vlies

⁽¹⁾ E. Picard, *Le paradoxe sur l'avocat*, Bruxelles, Larcier, 1880, p. 15



LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE DES STAGIAIRES

Chers Confrères,
Amis Stagiaires,

Vous vous sentez un peu perdu dans votre nouvelle grande famille qu'est le barreau de Bruxelles ? Rendez-vous au Carrefour, nous sommes là pour vous aider !

Le Carrefour des stagiaires, c'est une association créée par les stagiaires, pour les stagiaires.

Vous aurez peut-être entendu parler de nous sur les bancs de l'unif, lorsque notre commission étudiants-stages est venue vous présenter notre association...

Vous nous rencontrerez dès la prestation de serment mais surtout lors de la rentrée, grâce à notre partenariat avec la Conférence du jeune barreau...

Vous apprendrez à nous connaître lors des nombreuses activités, festives ou culturelles que notre commission ad hoc vous réserve...

Vous nous verrez porter votre voix aux différentes instances de l'Ordre lors des débats qui nous occupent et vous représenter fièrement au sein de la commission du stage...

Enfin, vous nous trouverez quotidiennement à vos côtés, tout au long de l'année, à travers notre site internet www.carrefourdesstagiaires.com sur lequel vous trouverez toutes les informations utiles pour les cours CAPA et autres « carrefours de la formation », sur notre page Facebook pour vous tenir au courant des actualités qui vous concernent, en feuilletant notre périodique « Pas Perdus » qui vous est entièrement destiné ou encore en parcourant L@ Newsletter qui vous sera envoyée.

En un mot comme en cent, le Carrefour des stagiaires est là pour vous !

Alors n'hésitez pas à faire appel à ses membres actifs et enthousiastes pour toute question, problème ou envie. Et pourquoi pas vous investir en rejoignant l'équipe ? Vous êtes les bienvenus ! (contactez-nous : info@carrefourdesstagiaires.com)!

Quant à moi, heureuse et fière Déléguée des stagiaires de cette année, je m'engage à me consacrer à vous et à faire briller ce maillon central que représente aujourd'hui le Carrefour des stagiaires. Je vous promets donc une année durant laquelle on entendra parler de nous !

Votre toute dévouée,

Pour le Carrefour des Stagiaires,

Marie-Céline Elleboudt
mc.elleboudt@avocat.be



Pour l'accueil des stagiaires voyez page 21

Cercle Marin

Le Cercle Marin s'adresse uniquement aux avocats stagiaires et particulièrement aux candidats avides d'une première expérience oratoire! L'objectif est simple, permettre à tout jeune avocat qui le souhaite de présenter et développer le sujet de son choix devant un public de confrères curieux, le temps d'une soirée organisée à ce seul effet par la Conférence du jeune barreau.

Qu'il s'agisse de partager une passion, d'interpréter un fait historique, d'étayer un

raisonnement juridique, d'initier une réflexion philosophique, de poser une question existentielle d'émettre une protestation indignée, ou encore de relater une rocambolesque péripétie, toutes les voix sont invitées à s'élever sans autre but que le simple plaisir de prendre la parole!

Le cercle marin est une invitation à l'expression, à l'écoute et à la rencontre, à l'image de la poésie que chérissait Auguste Marin qui a donné son nom à cette belle institution.

Au ravissement de leurs auditeurs, de nombreux et talentueux confrères ont tenté

l'expérience, parmi eux, Gérard Kuyper, Thierry Bontinck, Miguel Troncoso Ferrer, et dernièrement, Vincent Defraiteur et Cavit Yurt.

Chers stagiaires, tout au long de l'année judiciaire 2012-2013 il ne tiendra qu'à vous de vous offrir cette libre tribune, car c'est à votre seule et simple demande que ce moment de partage au sein du barreau sera initié. Si vous êtes curieux, si l'expérience vous tente un tant soit peu, n'hésitez surtout pas à prendre contact avec Me Renaud Vanbergen (r.vanbergen@avocat.be / 02.660.69.45) qui accueillera votre heureuse initiative en tentant de répondre à la moindre de vos questions.

La commission administrative



**Président
Vincent Bodson**

Avenue Emile De Mot 19
1000 Bruxelles
t. 02 648 75 30
m. Vincent.Bodson@
Lallemand-Legros.be



**Vice-Présidente
Muriel Bialek**

Avenue Brugmann 396
1180 Bruxelles
t. 02 376 76 22
m. mb@bialekavocat.be



**Ancien Président
Xavier Dewaide**

Av. de la Toison d'Or 77
1060 Bruxelles
t. 02 290 04 00
m. xd@vdelegal.be



**Orateur de rentrée
Christophe Marchand**

Rue Marché au charbon 83
1000 Bruxelles
t. 02/213 60.70
m. cm@juscogens.be



Gil Knops

Bd Lambermont 304
1030 Bruxelles
t. 02 247 03 51
m. gil.knops@krings-law.be

Secrétaire
Rédacteur en chef La Conférence



Gilles Laguesse

Avenue Louise 240
1060 Bruxelles
t. 02 250 39 87
m. glaguesse@philippe-law.eu

Trésorier
Sponsoring
Responsable Revue



Xavier Piette

Rue de Stassart 99
1050 Bruxelles
t. 02 515 11 32
m. xavierpiette@gmail.com

Officier de bouche
Activités sportives



Renaud Vanbergen

Franklin Roosevelt 186/4
1050 Bruxelles
t. 02 660 69 45
m. r.vanbergen@avocat.be

Activités scientifiques
Activités culturelles



Christine Molitor

Avenue du Port 86/113
1000 Bruxelles
t. 02 787 91 06
m. christine.molitor@lydian.be

Secrétaire adjoint
Secrétaire de rédaction de La Conférence



Pierre-Yves Thoumsin

Chaussée de La Hulpe 120
1000 Bruxelles
t. 02 566 84 46
m. pierreyves.thoumsin@nautadutilh.com

Trésorier adjoint
Sponsoring adjoint



Lucille Bermond

Avenue de la Toison d'Or 77
1060 Bruxelles
t. 02 290 04 00
m. b@vdelegal.be

Officier de bouche adjoint
Responsable soirées



Delphine Denblinden

Chaussée de Charleroi 138/2
1060 Bruxelles
t. 02 538 56 76
m. delphine.denblinden@bbvlaw.be

Adjoint aux activités
scientifiques et culturelles
Adjoint aux activités sportives



Anne-Claire Dombret

Avenue Molière 256
1180 Bruxelles
t. 02 344 50 56
m. acd@kalamian.be

Adjoint aux activités sportives
Palais littéraire et artistique
Cercle marin, Webmaster



**Secrétaire administrative
Dominique Dara**

Secrétariat de la Conférence du
jeune barreau | Palais de justice
Place Poelaert, 1 | 1000 Bruxelles
t. 02 508.66 43 | f. 02 519 85 61
m. secretariat@cjbb.be

Mes Chers Confrères,

C'est avec un grand plaisir que je vous adresse ces quelques mots dans ce périodique qui me tient tant à cœur, non en tant que secrétaire de la Conférence du jeune barreau, mais en ma toute nouvelle qualité de Vice-présidente.

J'endosse cette nouvelle casquette avec émotion.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une des missions du Vice-président, déléguée par l'Ordre, consiste à organiser et présider les exercices de plaidoiries.

J'ai conscience de l'honneur que représente cette mission et de la confiance témoignée par l'Ordre à la Conférence du jeune barreau.

Vous qui effectuez vos premiers pas au barreau, devez nécessairement accomplir cette obligation du stage.

Il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots en quoi consiste cette épreuve.

Il vous est demandé de rédiger des conclusions sur la base d'un énoncé et de les défendre ensuite oralement, sous la forme d'une plaidoirie.

Près de 250 stagiaires présentent chaque année ainsi leur exercice devant un jury que j'aurai l'honneur de présider, accompagnée par deux assessseurs, qui sont nécessairement d'anciens commissaires de la Conférence du jeune barreau ou des prix de plaidoirie, ainsi que par une conseillère technique diplômée du Conservatoire Royal de Bruxelles.

Vous qui devrez le présenter recevrez, dans les mois qui viennent, une convocation précisant toutes les modalités, ainsi que quelques conseils visant à vous permettre de cerner au mieux le but et les finalités de l'exercice.

Après la présentation orale, le jury délibérera et vous fera, ensuite, part de ses commentaires.

Ce moment, qui sera très certainement l'une des trop rares occasions que vous aurez d'être jugés sur la qualité de votre prestation par le biais d'une critique toujours objective, mais avant tout constructive, est important.

Préparez cette épreuve avec sérieux et rigueur, et vous vivrez ce moment comme une expérience enrichissante, et non comme un banal « examen » supplémentaire.

Si vous réussissez cette épreuve, vous aurez accompli une de vos obligations du stage.

Mais ce n'est pas tout. Vous pourrez également prétendre à l'obtention d'un premier prix, les dix meilleurs candidats de l'année judiciaire étant en effet nominés pour le Prix George BOELS.

Ce prix récompense les deux meilleurs exercices de plaidoirie présentés chaque année. Les résultats seront annoncés lors d'un dîner organisé en fin d'année judiciaire et une médaille leur sera officiellement remise lors de la séance solennelle de rentrée.

Vous l'aurez compris, outre une épreuve obligatoire en tant que telle, cet exercice constitue également une occasion de côtoyer vos confrères et de faire de belles rencontres au sein d'un milieu professionnel ô combien particulier.

Peut-être prendrez-vous également goût au plaisir des concours d'éloquence organisés par la Conférence du jeune barreau.

Si tel est le cas, participez aux Prix Le Jeune et Janson sans tarder.



LE MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Ce concours est traditionnellement organisé au mois de mai et permet aux stagiaires de deuxième année et troisième année de s'affronter sur le terrain de l'éloquence avec intelligence et humour.

Ce concours est suivi d'un dîner qui vous permettra de rencontrer des confrères ayant remporté ce prix prestigieux.

Ces expériences, inoubliables, font partie intégrante de la vie du barreau et votre expérience personnelle n'en sera qu'enrichie.

Enfin, le prix des anciens présidents ne doit pas être oublié. Ce dernier récompense la meilleure consultation juridique sur la base d'un énoncé et de modalités que vous trouverez dans ce périodique. L'anonymat des candidats dont la consultation n'est pas retenue est garanti, ce qui ne pourra que vous encourager à y participer, sans crainte...

Bien entendu, la Conférence du jeune barreau ne se résume pas à l'organisation de prix d'éloquence. Vous le découvrirez rapidement, la Conférence organise un nombre importants d'activités scientifiques, culturelles, artistiques, sportives et festives, chacune d'entre elles constituant une occasion de rencontrer des confrères dans des circonstances moins conflictuelles que la pratique quotidienne de notre métier ne l'impose hélas bien trop souvent...

N'oubliez pas que le Vice-président, eu égard à la tâche qui lui est confiée, devient ainsi l'interlocuteur privilégié des stagiaires.

J'ai sincèrement hâte de vous rencontrer et d'apprendre à vous connaître.

Pour ce faire, je vous donne donc naturellement rendez-vous à la journée d'accueil des stagiaires, qui sera organisée le 11 octobre prochain dès 13h30. Une après-midi de visite du palais de justice et de ses annexes sera organisée, suivie d'un dîner qui rencontre chaque année un vif succès pour sa convivialité.

Je ne peux également qu'encourager les maîtres de stage à accompagner leurs stagiaires lors de ce dîner.

Il me tarde de vous rencontrer.

Votre très dévouée Vice-présidente,

Muriel BIALEK



Pour le Prix des anciens présidents voyez page 10

Concentrez-vous
sur l'essentiel...

Confiez vos traductions à des spécialistes du Droit et de la Finance

- TRADUCTIONS LIBRES • TRADUCTIONS URGENTES •
- TRADUCTIONS JURÉES • RÉVISIONS DE TRADUCTIONS •
- INTERPRÈTES ET TRADUCTEURS SUR SITE •

- Réponse à vos demandes en moins de 2 heures
- Offre tarifaire à « options »
- Plus de 80 000 pages traduites en 2011 dans plus de 100 combinaisons linguistiques
- Plus de 900 Clients réguliers

Paris - Bruxelles - Londres

TRADUCTIONS JURIDIQUES
ET FINANCIÈRES

Une équipe disponible 7j/7

Tél. : +32 2 536 86 14

mail@hltrad.com

HL TRAD

Société internationale de traduction

Paris, Bruxelles, Londres

Avenue Louise, 65 - 1050 Bruxelles

T: +32 2 536 86 14

F: +32 2 791 92 81

Mail : infos@hltrad.com

Web : www.hltrad.com



HL TRAD
www.hltrad.com

Prix des anciens présidents

par Marc Dal



La Conférence du jeune barreau de Bruxelles organise, chaque année, le prix des anciens présidents qui récompense l'avocat de 1ère ou de 2^e année de stage qui aura rédigé, sur un sujet imposé, la meilleure consultation écrite en la forme et au fond. Si vous êtes inscrit à la liste des stagiaires après le 1er septembre 2011, vous rentrez dans les conditions pour participer au prix. Celui-ci sera remis lors de la séance solennelle de rentrée de la Conférence du jeune barreau du 17 janvier 2013. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence le mercredi 24 octobre 2012 à 12h au plus tard. Vous devez agraffer à votre consultation une enveloppe scellée dans laquelle vous indiquerez votre identité et le numéro de téléphone auquel vous pourrez être joint le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue, sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Vous trouverez ci-contre l'énoncé de la question qui est soumise, cette année, à votre sagacité et qui a été rédigée par Me Marc Dal, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

La société anonyme Re-Org dont le siège social est établi à Bruxelles développe et vend des logiciels informatiques. Les ventes de ses derniers logiciels diminuant depuis quelques mois, Re-Org décide d'accorder la priorité au développement d'un nouveau logiciel. Elle obtient, à cet égard, un subside visant à financer l'activité de développement du nouveau logiciel. Ce subside est accordé par une agence dépendant de la Commission européenne.

Parallèlement à cette réorganisation interne, différents efforts sont entrepris afin de réduire les coûts opérationnels de la société. Ainsi, différents membres du personnel sont licenciés, des contrats conclus avec les fournisseurs sont renégociés afin que la société bénéficie de conditions qui lui soient plus profitables et un nouveau bail de bureaux est conclu.

Malgré ces efforts, Re-Org constate que son nouveau logiciel n'est pas prêt alors que les ventes de son actuel logiciel continuent à chuter, les conditions du marché étant de plus en plus dures. Par conséquent, Re-Org est confronté à des problèmes de trésorerie de plus en plus préoccupants.

Confrontée à cette situation, Re-Org entame des pourparlers avec des sociétés actives dans le même secteur, certaines envisageant de participer à une augmentation du capital de la société.

Ces discussions s'enlisent de telle sorte que Re-Org sollicite du tribunal de commerce de Bruxelles l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire avec un sursis lui permettant de mettre en œuvre son plan de restructuration interne et d'assurer le renouvellement de sa technologie indispensable à la poursuite de ses activités.

Par un jugement du 10 janvier 2012, le tribunal de commerce

de Bruxelles fait droit à cette demande et décide qu'il sera procédé au vote des créanciers sur le plan de réorganisation à l'audience du 10 mai 2012.

Le 15 mars 2012, l'agence européenne annonce à Re-Org qu'elle ne pourra pas lui accorder le subside annoncé en raison de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaire.

La perte de ce subside, dont le paiement était annoncé pour la mi-mars, a pour conséquence que Re-Org ne peut payer les sommes dont elle est redevable pour assurer la poursuite de ces activités. Elle conduit également à la fin des pourparlers avec les investisseurs qui envisageaient de souscrire à une augmentation de capital.

Les membres du conseil d'administration constatent que les conditions de la faillite sont réunies.

L'administrateur-délégué vous consulte le 20 mars 2012. Il vous demande ce qui doit être fait pour que la fin de la procédure de réorganisation judiciaire et la faillite soient prononcées au plus vite, compte tenu des exigences légales et de l'organisation du tribunal de commerce de Bruxelles.

L'affaire est fixée le 5 avril 2012 afin que le tribunal statue sur la fin de la procédure de réorganisation judiciaire.

La veille de l'audience à 18h, l'administrateur-délégué de Re-Org vous appelle. Différents concurrents ont pris contact avec lui. Ils sont intéressés par tout ou partie des actifs de Re-Org.

Que lui conseillez-vous ?

Prix Le Jeune et Janson

La cuvée 2012 n'aura peut-être pas été un record en termes de nombre (6 candidats), mais certainement un millésime plus représentatif des quotas actuels de notre barreau : ce sont 2 confrères et 4 consœurs qui se sont présentés au prestigieux concours Le Jeune et Janson.

Le hasard a fait fi de l'honneur aux dames : le premier binôme composé de Me Jonathan Darchambeau et Me Sébastien Michez entame la joute.

On comprend, à l'écoute de Me Darchambeau, le sujet de sa plaidoirie : il tente de vendre au Conseil de l'Ordre un nouveau concept : le Ténor. Une télé-réalité concentrée sur le barreau qui aurait le mérite de redorer notre blason un peu terni. Un discours vivant, vendeur, mais un humour peut-être un peu trop léger pour qui connaît l'orateur.

Me Michez prend ensuite la parole pour démonter, point par point, cette «idée géniale».

Il tourne rapidement, et avec humour, en dérision le concept même de la télé-réalité. Si elle a peut-être été trop attendue, sa conclusion est simple et certaine : les avocats ont trop d'honneur pour se pavaner dans une telle arène.

Sans contradicteur, c'est Me Katia Melis qui s'avance ensuite à la barre. Et c'est surprise que la salle la voit sortir sa tablette et commencer à y lire ce qu'on comprend après être le thème de sa plaidoirie. Un petit cours d'anglais facebookien, de l'étymologie française sur la connerie et quelques références jurisprudentielles plus tard,

Me Melis achève de nous séduire par un épilogue finement osé : « J'ai dit et la communauté Facebook vous remercie ». C'est notre prix Janson.

Le duo suivant aborde un sujet plus risqué et qui ne vise plus le même public que son prédécesseur : l'assujettissement des avocats à la TVA. Me Julie Markey développe la contre-argumentation par un contenu précis, bien documenté et adéquatement référencé. Un timbre de voix plus élevé aurait toutefois permis aux rangs situés derrière elle d'en apprécier toute la finesse.

Me Stéphanie Lagasse réplique en plaidant en faveur de cet assujettissement. Sa maîtrise du sujet impressionne, autant que son assurance, qui déborde peut-être même un peu trop lorsqu'elle mâche ses mots dans la précipitation de l'envie de convaincre.

La 6e et dernière oratrice clôt le spectacle avec éclat. Si le public a pu s'ankyloser quelque peu en cette fin de séance, Me Troch a tôt fait de récupérer son attention. La gent féminine tombe rapidement amoureuse de son client imaginaire tandis que les messieurs sont vigoureusement réveillés à coups de poing assénés sur la barre. On peut peut-être regretter la répétition dans les faits et les dates mais l'humour piquant de Me Troch suffit à convaincre : elle est la lauréate Le Jeune !

Marie-Céline Elleboudt



Prix Boels

Jérôme de Brouwer, Jérôme Deumer, François-Xavier Dujardin, Alice Gilot, Nicolas Godin, Hervé Jacquemin, Audrey Lackner, Julien Neyts, Mathieu Paternoster, Eleonor Ruiz Iglesias et Olivier van der Haegen.

Ils étaient onze avocats stagiaires de première ou deuxième année à avoir été sélectionnés pour le prix Boels 2011-2012, décerné à l'issue du dîner qui se tenait le 24 mai dernier.

Les convives étaient nombreux : l'on

y découvrait, tradition oblige, nombre de candidats, mais aussi des patrons et même quelques avocats étrangers, transfuges des activités organisées à l'occasion du congrès de la Fédération des barreaux d'Europe.

Le temps était à l'orage. Est-ce donc cela, ou simplement le souci de permettre à tous de savourer, l'âme en paix, leur repas, qui poussa Vincent Bodson, président du jury, à proclamer dès l'entrée le nom des deux lauréats ? Nul ne le sait, mais

l'on retiendra de son discours, au-delà de chaleureux remerciements à tous ceux qui participèrent aux nombreuses séances de l'année écoulée, que les prestations de ces onze stagiaires furent de grande qualité.

C'est donc sous un tonnerre d'applaudissements que les prix Boels furent décernés à Jérôme de Brouwer et Julien Neyts.

Geoffroy Cruysmans

DOSSIER FIDH

Interview de Florent Geel et Martin Pradel
pour la Fédération Internationale de la Ligue
des Droits de l'Homme



Dans notre périodique des mois de mars-mai 2012 nous vous relations le prologue d'une future collaboration entre la FIDH et la Conférence du jeune barreau suite à la signature d'une déclaration commune. Vous trouverez ci-après une interview des intervenants à la conférence qui s'était tenue le 19 janvier 2012 à l'initiative de la Conférence et plus précisément de Me François Collon. Florent Geel est responsable du bureau Afrique au sein de la FIDH et Martin Pradel est avocat à Paris et volontaire hyper actif. Alors, si vous aussi, vous avez envie de vous investir dans ce projet humain et d'une richesse inouïe, nous vous proposons de nous rejoindre pour notre première réunion de travail, **le mercredi 19 septembre**

à 12h30 au secrétariat de la Conférence du jeune barreau sis au deuxième étage du palais de justice.

Osez-vous vous investir et nous rejoindre, ils ont besoin de nous !

Cher Florent, cher Martin, pouvez-vous décrire brièvement la FIDH et les missions qu'elle accomplit aux quatre coins du globe. Y'a-t-il une évolution dans le type de missions effectuées ?

FG : La FIDH est constituée de 164 organisations nationales de défense des droits de l'Homme dans plus de 110 pays à travers le monde. Créée en 1923, ce qui en fait la doyenne des organisations internationales de défense des droits de

l'Homme, la FIDH a pour mandat la défense des principes, des droits et des valeurs contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des autres instruments internationaux. Les spécificités de la FIDH, c'est à la fois sa légitimité dans ce combat en rassemblant autant d'organisations et de militants de terrains qui se battent sur le terrain tous les jours, mais aussi son aspect très « politique », que l'on a théorisé sous le concept de « diplomatie des droits de l'Homme ». Mais la FIDH est aussi connue et reconnue pour son travail juridique et judiciaire car, à la différence d'Amnesty international ou de HRW avec lesquels nous coopérons par ailleurs tous les jours, ce mandat plus « politique » et plus large de

la FIDH lui permet de se constituer partie civile dans des dossiers judiciaires dans de très nombreux pays, de développer des discussions approfondies avec les autorités nationales, de s'investir dans des processus de paix, de réconciliation et bien sûr de justice.

La FIDH travaille évidemment sur de nombreuses thématiques : outre les droits civils et politiques, nous agissons en faveur des droits économiques et sociaux, la lutte contre l'impunité, la protection et la promotion des défenseurs des droits de l'Homme - qui sont aussi les membres de nos organisations, la défense des droits des femmes, des migrants, ou encore nous militons pour l'abolition de la peine de mort et le respect

des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme. C'est une action très large et concertée que nous menons dans le cadre de ce mouvement mondial pour les droits de l'Homme.

Qu'est-ce qui vous a amené à collaborer avec / à travailler au sein de la FIDH ?

FG : En ce qui me concerne, je me destinais à la diplomatie. J'étais à Genève pour finir mes études et dans le même temps je réalisais un stage au sein de la délégation de la FIDH auprès des Nations unies. J'ai trouvé que les ONG et en particulier la FIDH permettaient de développer une expertise, une force de proposition créative et tout à la fois réaliste, le tout avec une liberté de parole que les États n'ont pas forcément. Par exemple, la FIDH avait lancé l'idée en 1937 de créer une Cour criminelle permanente qui s'est matérialisée en 1998 par la création de la CPI. La FIDH m'a proposé de poursuivre l'aventure et j'ai accepté. Au cours de ces 10 dernières années nous avons pu développer de très nombreuses actions notamment au sein du Bureau Afrique dont j'ai la charge.

MP : Comme avocat, j'ai rapidement tenu à m'investir pour la défense de la défense, dans des pays où elle est menacée au quotidien. La FIDH m'a proposé de tenir un rôle que je n'avais pas envisagé, par le suivi de procès en Tunisie en qualité d'observateur judiciaire. Il s'agissait alors de me rendre sur place, souvent au dernier moment, quand un procès sensible avait lieu sur le sol tunisien, et de faire un constat indépendant du cours du procès, pour, dans un rapport, dire si les libertés fondamentales et les garanties d'un procès équitable avaient

été respectées. En 2008, des journalistes, des syndicalistes, des avocats se trouvaient alors menacés, ce que l'Occident refusait de voir. Cette expérience a été pour moi passionnante. J'ai pu me trouver aux côtés de nos Confrères Tunisiens, pendant la révolution du mois de janvier 2011, quand le régime tentait encore de les faire taire, et alors qu'ils étaient le moteur de ce mouvement de lutte pour les libertés, contre l'arbitraire.

Quel est l'impact concret des missions menées par la FIDH ? Un exemple ?

FG : La défense et la promotion des droits de l'Homme est un travail de longue haleine qui peut être remis en cause à tout moment. Il faut donc être très humble par rapport aux résultats de nos actions. Mais je crois que l'on peut s'enorgueillir d'avoir été décisif dans l'abolition de la peine de mort et la création de l'aide juridictionnelle au Togo, d'avoir permis que les viols massifs perpétrés en République centrafricaine en 2002-2003 fassent l'objet d'une saisine et d'une enquête de la CPI, ou encore d'avoir préparé d'une façon ou d'une autre l'émergence de la révolution tunisienne en travaillant inlassablement dans ce pays quand plus grand monde n'y croyait. D'ailleurs Martin en est un des acteurs puisque, aux côtés d'avocats tunisiens, il s'est rendu près de huit fois à Gafsa pour défendre les mineurs grévistes emprisonnés par le régime ; révolte de Gafsa que tout le monde considère comme l'acte précurseur de la révolution de jasmin en janvier 2011. Sur le plan judiciaire, la FIDH a, par exemple, obtenu en France en 2005 la condamnation d'un capitaine mauritanien, Ely Ould Dah, pour crime de torture, sur la base de la compétence

universelle prévue par la convention contre la torture des Nations unies. Une première en France. Nous avons récidivé sur les mêmes fondements juridiques pour obtenir la condamnation de l'ancien consul tunisien de Strasbourg, Khalid Ben Saïd, qui a été rattrapé par son passé. Il a en effet été condamné aux assises en première instance et en appel pour avoir ordonné la torture d'une femme lorsqu'il était encore commissaire de police du régime de Ben Ali. Mais ce combat judiciaire ne s'arrête pas aux frontières de l'Europe et c'est ainsi que la FIDH s'est constituée partie civile aux côtés des victimes de la crise post-électorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire ou encore des victimes du massacre du stade de Conakry (Guinée) le 28 septembre 2009. Ces procédures, comme la centaine de procédures judiciaires ou quasi-judiciaires que nous avons engagées, sont toujours en cours et sont suivies par notre Groupe d'Action Judiciaire (GAJ).

MP : La FIDH réalise un important travail de présence sur le terrain, pour soutenir et accompagner les Ligues des Droits de l'Homme de chaque pays dans l'exercice de leurs missions. Aux côtés de la société civile tunisienne, la FIDH se révèle être un acteur de la transition démocratique. En Mauritanie, conjointement avec la Conférence Internationale des Barreaux, la FIDH a saisi le Rapporteur Spécial des Nations-Unies pour l'Indépendance des Avocats et Magistrats, ce qui a abouti à la réintégration de Magistrats injustement révoqués. En Guinée, au delà de l'affaire du massacre du Stade de Conakry, le 28 septembre 2009, la FIDH s'associe aux victimes d'actes de tortures, et participe à la lutte contre l'impunité en obtenant l'ouverture d'informations

judiciaires contre des dignitaires des régimes du passé comme du régime actuel. En Turquie, la FIDH se tient aux côtés des avocats poursuivis sur la base d'enregistrements intervenus entre eux et leur client au parloir de la prison dans laquelle ces derniers sont incarcérés.

L'impact de la FIDH et de ses Ligues est celui d'une conscience qui s'impose aux puissants. Il est un peu insaisissable, mais il permet sans aucun doute de faire avancer l'état de droit et reculer l'impunité.

Quelles sont les attentes du partenariat conclu avec la CJBB, ou plus largement du travail attendu des avocats bruxellois ?

FG : Il s'agit pour nous de sensibiliser les avocats de tous les pays à la défense des droits fondamentaux partout dans le monde. L'avocat par la nature de son travail est un acteur de la défense des droits humains dans son pays comme ailleurs. Les jeunes avocats, à l'instar de certains de leurs aînés qui se sont investis dans ce champ - et ils sont nombreux à la FIDH -, doivent reprendre le flambeau et l'amener encore plus loin et plus haut. A cet égard, les partenariats avec les barreaux, la CJBB et les professionnels du droit a du sens. Maintenant, un partenariat s'établit, se renforce et s'éprouve dans la durée et dans l'action. Cela prend du temps compte tenu de la nature des actions judiciaires engagées, des ressources limitées dont disposent les organisations de défense des droits de l'Homme par rapport aux besoins et l'extrême sensibilité politique de ces affaires qui les rendent longues difficiles mais passionnantes.

Quel est le profil que la FIDH recherche pour ce type de partenariat / quelles sont les qualités requises des avocats et juristes intéressés ?

FG : Compte tenu de la nature des affaires menées par le Groupe d'action judiciaire, l'engagement sur la durée est certainement la première des qualités requises pour un avocat qui intervient pro bono pour la FIDH. La technicité de ces affaires est aussi un critère important puisque nous agissons dans des zones du droit judiciaire en perpétuelle évolution et construction, en particulier concernant le droit pénal international et le droit international public. A titre d'exemple, nous sommes en train de travailler sur les statuts de Chambres extraordinaires mixtes afin de pouvoir juger l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré qui s'est réfugié au Sénégal depuis 1991. Cela exige une certaine technicité et du sens politique tant les contraintes au niveau international sont importantes.

Enfin et pour terminer, pouvez-vous nous raconter votre plus satisfaisante réussite ?

MP : Voir naître un espoir dans les yeux d'une femme humiliée par son violeur, en Guinée, alors que les autorités de son pays n'ont jamais été capables de faire aboutir une seule procédure est quelque chose de terrible. Un tel espoir ne doit pas être déçu. Alors, quand, près d'une année après qu'elle se soit constituée partie civile, un responsable des gendarmes - un intouchable, donc - est mis en cause formellement pour avoir participé aux atrocités qu'elle a subies, c'est une satisfaction. Voir le peuple tunisien se

soulever et montrer au monde aveugle qu'il a tenu bon face à l'injustice, c'est une satisfaction. Voir ce même peuple aspirer au dialogue, au débat, à la confrontation des idéaux, dans l'esprit d'une conquête de la Liberté d'opinion, c'est une autre satisfaction. Parler de réussite, ici, me paraîtrait cependant déplacé, car les Libertés doivent se conquérir et se reconquérir chaque jour...

FG : La libération des défenseurs des droits de l'Homme emprisonnés ou le courage rendu à une personne victime de grave crime est sans conteste une intense satisfaction. Mais lorsque l'on a l'occasion de contribuer à mettre hors d'état de nuire un criminel de

guerre, un prédateur des droits de l'Homme ou une personne dont on sait que les décisions vont occasionner des exécutions, des viols et des pillages, c'est un sentiment de fierté mêlé d'humilité. De ce point de vue, l'arrestation de l'ex-seigneur de guerre et ex-vice-président de la RDC, Jean-Pierre Bemba a été une grande satisfaction, tout comme la condamnation d'Ely Ould Dah et de Khalid Ben Saïd. J'attends le jour où Hissène Habré passera devant un tribunal tout comme les auteurs des crimes internationaux perpétrés en Guinée et en Côte d'Ivoire, deux pays qui nous occupent particulièrement en ce moment. Vous voyez, la satisfaction fait rapidement

place à l'envie de plus de justice et à des nouveaux défis...

*Martin PRADEL
Avocat à la Cour
Ancien Secrétaire de la
Conférence
PRADEL, REINGEWIRTZ,
LONDON, KAUFMAN
3, rue Rossini 75009 PARIS
Tel : 01.53.24.61.70 Fax :
01.53.24.61.71*

*Florent GEEI
Responsable du bureau
Afrique FIDH
<http://www.fidh.org/>*

*Interview réalisée par
Me Chloé HARMEL
et Me Gil KNOPS*

 **Première réunion
le mercredi
19 septembre à 12h30**



Compte- rendu AG

Assemblée générale de la Conférence du
jeune barreau de Bruxelles - 21 juin 2012



C'est une assemblée générale légère et joyeuse qui s'est réunie le 21 juin, reflet de ce que doit être le jeune barreau : un espace de discussion, d'ouverture, d'accueil, d'échange et de réflexion, la forme et le fond, le fromage et le dessert, la mer et la montagne – mais, déjà, je m'é gare. Non, les membres n'étaient pas échaudés par la saga des élections ordinales ; oui, ils tenaient à prendre part aux suffrages qui permettraient de composer la nouvelle commission, d'offrir à celle-ci un président et un vice-président et au barreau, un orateur pour la rentrée de janvier 2014. C'est donc heureux d'assister à cet exercice si délicat, qui impose de rendre compte sans jamais évoquer directement son sujet, que de nombreux confrères se sont réunis autour de la commission 2011-2012 et de son président, **Me Xavier Dewaide**. Ils ne furent pas déçus, les intervenants ayant réussi à captiver leur attention, chacun dans un style très personnel.

Me Muriel Bialek, en sa qualité de secrétaire, a entamé son rapport d'activités en égrenant le nombre de victimes de cette année de commission, neuf ... les neuf commissaires. Leur bourreau fut immédiatement dénoncé, en la personne du président, et l'acte d'accusation retraça les faits marquants de cette intense année. Les victimes semblaient avoir réussi à pardonner leur bourreau, Me Bialek en tête, ou peut-être est-ce la cohésion de ce groupe qui leur a permis de surmonter les nombreuses épreuves endurées.

Sur le thème « De l'inutilité de la fonction de trésorier », **Me Jean-Sébastien Lenaerts** a permis à l'assemblée de mesurer sa valeur. Cet « homme qui compte », et dans lequel le barreau sera certainement amené à investir à l'avenir, a surtout défendu les valeurs qui sont les siennes, parmi lesquelles l'amour (quand on aime, on ne compte pas) et l'amitié (la seule chose qui compte).

Voilà, c'est fini. Tel est l'air sur lequel **Me Xavier Dewaide** a entamé son dernier discours de président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Evoquant une année solaire, Me Dewaide a croqué chacun de ses commissaires, les membres du directoire, le bâtonnier et l'indispensable Dominique Dara. Le trait était juste, la plume empreinte d'une certaine tendresse, ce fut un bel hommage.

La parole a été donnée au « Vince-Président », devenu quelques secondes plus tôt Président élu à la faveur des suffrages et applaudissements nourris de la salle. Etreint par l'émotion qui saisit celui qui est conscient de l'ampleur de la tâche et soucieux de la mener à bien, **Me Vincent Bodson** a rappelé sa découverte du jeune barreau et du « monde où les confrères ne sont ni adversaires, ni concurrents ». Me Bodson voit dans le jeune barreau un outil de cohésion sociale et un lieu de rencontre intergénérationnel ; tels sont les deux axes

autour desquels son programme s'articule. Régate en voilier, week-end de détente à Etretat, rallye-vélo à Bruxelles et un voyage sur les traces de Dostoïevsky à Moscou et Saint-Pétersbourg... les activités de détente ne manqueront pas et le même soin a été apporté au programme des activités scientifiques. L'année 2012-2013 s'annonce effervescente et le Président élu ne manque ni d'ambition ni d'enthousiasme.

Il restait trois points à l'ordre du jour : l'élection du vice-président, celle de l'orateur pour la rentrée de janvier 2014 et la constitution de la nouvelle commission. Un rite ne peut être transgressé et, comme à l'habitude, la salle attendait que soit prononcé le sésame menant aux discours de présentation de candidats. Quelqu'un dans la salle demande-t-il la parole ?

Me Arnaud Gillard se leva pour annoncer qu'il présentait non pas une, mais trois candidates à la vice-présidence. Il évoqua successivement, et avec l'élégance qui le caractérise, **Me Tutti Frutti**, **Lady McGyver** et « **Mumu-les-bons-tuyaux** » pour évoquer la personnalité de sa candidate, **Me Muriel Bialek**. Le lecteur perspicace l'aura deviné, Me Bialek a été élue sous un tonnerre d'applaudissements et l'engouement qu'elle suscite laisse augurer une belle année de présidence. L'assemblée se laissa ensuite entraîner dans un délicieux moment d'absurdité.

Me Cédric Vergauwen nous annonça que l'heure était grave, une femme (encore une) ayant décidé de se présenter comme orateur de rentrée. Une difficulté s'inscrivait toutefois dans cette présentation, Me Vergauwen ne connaissant ni le nom, ni le prénom de cette téméraire consœur. Et c'est ainsi que nous fûmes successivement entraînés dans les méandres de l'esprit de Me Vergauwen, dans les couloirs du Palais de justice, en guindaille à l'ULB en 1994, en milieu sub-aquatique en Asie du Sud-Est, à la Croix-Rouge de Belgique, à la Commission justice de la Ligue des droits de l'homme et dans un cabinet d'avocats de la rue Emile Claus pour, enfin, essoufflés et heureux de l'aventure ainsi partagée, remonter la piste menant à Me Olivia Venet. L'année 2013-2014 sera donc résolument féminine au jeune barreau et l'on se prend à espérer que, bientôt, dans l'ensemble du barreau, la valeur et le talent ne demeurent pas réduits à une question de genre.

Ils étaient sept pour cinq places, tous valeureux, tous engagés. Les scrutins ont désigné comme commissaires **Me Christine Molitor**, **Me Anne-Claire Dombret**, **Me Pierre-Yves Thoumsin**, **Me Lucille Bermond** et **Me Delphine Denblinden**. Que **Me Youna Malolo** et **Me Annabelle Troch** se rassurent, une place au sein de la Conférence du jeune barreau leur est acquise, ce n'est que partie remise.

Voilà, c'est fini. Il est donc temps de tout reconstruire, de s'é lancer, de recommencer. Me Bodson clôtura son discours par un appel : « Rejoignez-nous ! ». Il est temps d'y aller.

Stéphanie Davidson

C'est à la découverte de la mer Adriatique et des côtes croates que Xavier Dewaide nous a conviés cette année pour son «grand voyage».

Résolument placée sous le signe de la convivialité, cette première semaine de juin a été riche en rencontres, fous rires et détente au milieu d'un paysage paradisiaque. Si plusieurs visites, notamment de Hvar et Dubrovnik, nous ont permis d'apprécier quelques-unes des splendeurs de la Croatie, la découverte de la gastronomie locale (et de ses poissons) faisait également partie intégrale du voyage, de même que les sports nautiques puisque, outre la voile, nous avons eu l'occasion de nous essayer au jet-ski et au ski nautique.

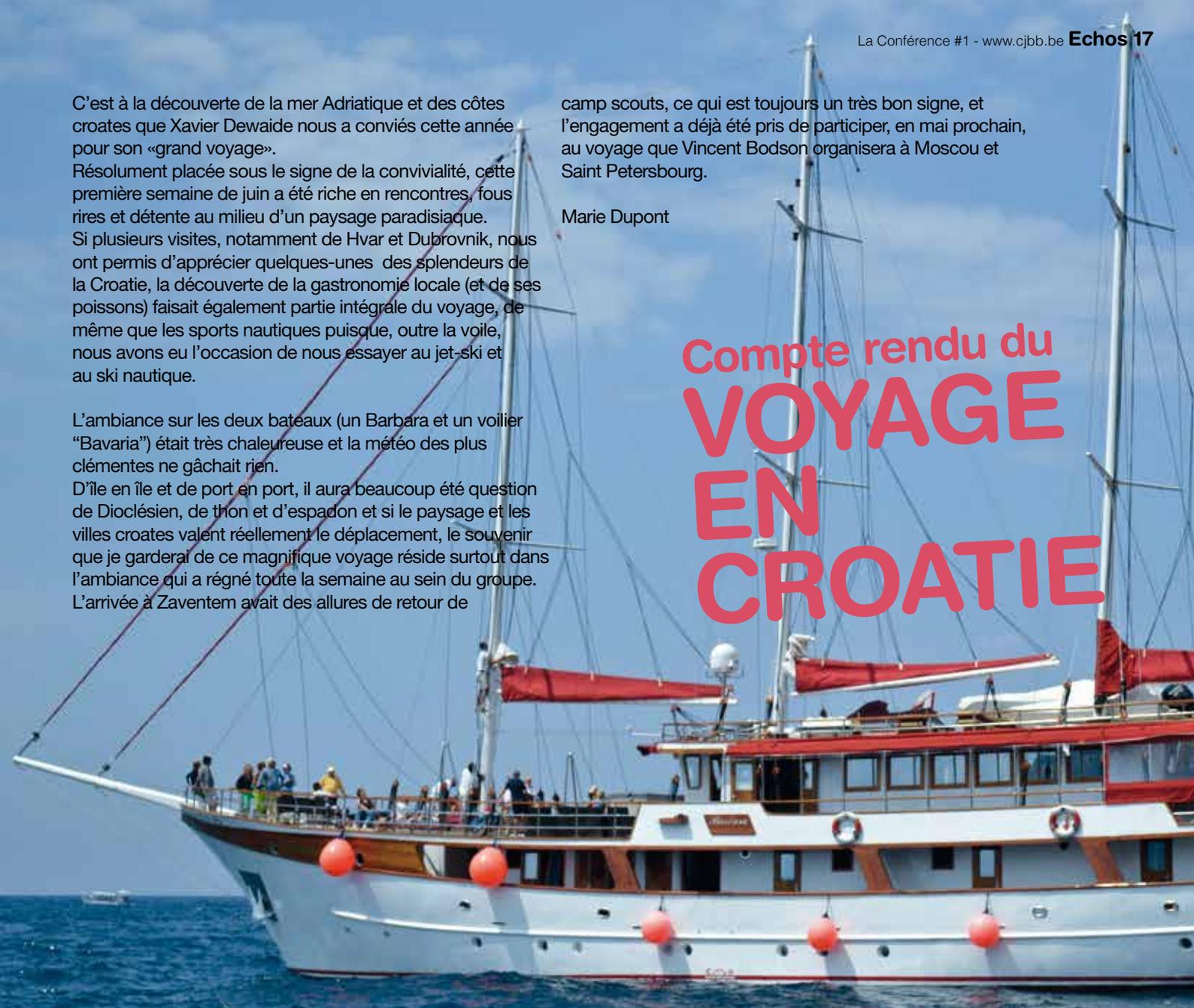
L'ambiance sur les deux bateaux (un Barbara et un voilier "Bavaria") était très chaleureuse et la météo des plus clémentes ne gâchait rien.

D'île en île et de port en port, il aura beaucoup été question de Dioclésien, de thon et d'espadon et si le paysage et les villes croates valent réellement le déplacement, le souvenir que je garderai de ce magnifique voyage réside surtout dans l'ambiance qui a régné toute la semaine au sein du groupe. L'arrivée à Zaventem avait des allures de retour de

camp scouts, ce qui est toujours un très bon signe, et l'engagement a déjà été pris de participer, en mai prochain, au voyage que Vincent Bodson organisera à Moscou et Saint Petersburg.

Marie Dupont

Compte rendu du **VOYAGE EN CROATIE**



Compte rendu du **TOURNOI DE TENNIS**

Jun 2012

Une semaine après le septième sacre de Rafael Nadal sur la terre battue parisienne, et un mois avant le sixième sacre de Roger Federer à Wimbledon, c'est par un dimanche ensoleillé que les stars tennistiques du barreau se sont retrouvées sur les terres du Royal Tennis Club Léopold à Uccle, en quête d'un trophée, ou simplement désireux de rencontrer leurs confrères sur une surface bien différente de celle des prétoires.

Dans une ambiance tantôt concentrée, tantôt bon enfant, et certainement fair-play, c'est avant tout Alexandra Votquenne qui

s'est illustrée en raflant la mise dans les trois catégories du simple dames, du double dames (associée à Zilia Nagy) et du double mixte (associée à Grégory Sorreaux).

Dans la catégorie phare du Doubles Messieurs, l'on assistait à d'âpres combats, desquels émergeront finalement Olivier Rollus et Quentin Lorisignol. Le talent d'Alain Vergauwen, remercié pour sa fidèle participation à plus de vingt-cinq années de tournois de tennis du jeune barreau, ne pourra contrer la violence et la robustesse des vainqueurs de cette édition.

En simple messieurs, c'est

sans surprise Lionel Neys qui s'imposait au terme d'une journée éprouvante et, pour certains, douloureuse pour l'épiderme !

Que tous les joueurs soient ici remerciés pour leur participation. L'ambiance y était, pimentée comme chaque année par l'approche des élections ordinales et du

jeune barreau, ainsi que d'un excellent barbecue dont l'on regrettera cependant le prix un peu excessif.

Rendez-vous l'année prochaine. Gageons que les lauréats de cette édition 2012 auront fort à faire pour défendre leur titre !

Gilles Laguesse

ETRETAT

**Week-end de détente à Etretat
du 28 au 30 septembre 2012**

*« Quand, sur une plage pleine de soleil, la vague rapide roule les fins galets, un bruit charmant, sec comme le déchirement d'une toile, joyeux comme un rire et cadencé, court par toute la longueur de la rive, voltige au bord de l'écume, semble danser, s'arrête une seconde, puis recommence avec chaque retour du flot. Ce petit nom d'Etretat, nerveux et sautillant, sonore et gai, ne semble-t-il pas né de ce bruit de galets roulés par les vagues ? »
(Guy de Maupassant)*

Lieu : Etretat

Date : du vendredi 28 au dimanche 30 septembre 2012

Heure : 19h30

Du 28 au 30 septembre 2012, la Conférence vous emmène découvrir de stupéfiantes falaises et leurs environs.

Ces lieux qui, tour à tour, ont subjugué Monet, Matisse, Offenbach, Bizet, et plus récemment Tears for Fears et Renand Luce, vous feront vibrer le temps d'un week-end.

Cette charmante station balnéaire située en Haute-Normandie dans laquelle Maigret et Arsène Lupin ont élu domicile vous accueillera pour quelques jours hors du temps.

Un gentleman cambrioleur vous donnera rendez-vous dans sa ludique demeure, une initiation au golf sera proposée aux plus sportifs,

et d'indescriptibles ballades le long des falaises vous mettront en appétit avant de savourer quelques spécialités locales.

Ne ratez pas cette belle occasion de rencontrer des confrères de tous âges et horizons dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Programme :

Vendredi 28 septembre

19h30 : Accueil et répartition des logements.

20h30 : Apéritif et dîner d'accueil au restaurant « la salamandre »

Samedi 29 septembre

8h30 : petit déjeuner à l'hôtel

10h : visite guidée des falaises d'Etretat.

12h30 : déjeuner au « restaurant du golf »

15h : Visite du Musée Lupin et de la ville d'Etretat

OU Initiation au Golf et visite libre d'Etretat

OU Parcours aventure et visite libre d'Etretat

20h00 : apéritif et dîner au restaurant « les roches blanches »

Dimanche 30 septembre

08h30 : petit déjeuner à l'hôtel

10h : ballade sur les falaises

11h30 : apéritif et buffet campagnard

Prix :

Stagiaires membres : 180,00 €

Avocats membres de moins de 10 ans de tableau et conjoint : 225,00 €

Avocats membres de plus de 10 ans de tableau et conjoint : 250,00 €

Non-membres : 275,00 €

Supplément initiation au golf ou parcours aventure : 20,00 €

Ces prix comprennent l'hébergement en gîte pour

les stagiaires et en chambre double pour les autres, les petits déjeuners et les repas ainsi que l'organisation des activités et des différents droits d'entrée (sous réserve de l'initiation au golf et du parcours aventure).

Ils ne comprennent cependant ni les boissons, ni le transport.

Arrangements spécifiques sur demande (enfants, chambres single moyennant supplément).

Le nombre de participants étant limité à la capacité d'hébergement, les inscriptions seront prises dans l'ordre des paiements.

Renseignements

complémentaires : consulter notre site www.cjbb.be ou au secrétariat de la Conférence au 02 508 66 43, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

strada
lex
© De Boeck Professionals

www.stradalex.com

- Un moteur de recherche puissant et efficace
- Une veille juridique quotidienne personnalisée
- Plus de 100 sources documentaires

Contactez-nous pour une présentation personnalisée :

0800 39 067

info@stradalex.com

L'accès le plus direct à toute l'information juridique

Mini-recyclages

le 25 septembre & le 24 octobre 2012 de 12 à 14h



« Le tribunal me propose une médiation : qu'ai-je donc fait de mal ? »

Variations autour de la médiation commerciale

Le Tribunal de commerce de Bruxelles et les deux Ordres du barreau de Bruxelles ont lancé en 2012 une expérience pilote de permanence de médiateurs commerciaux prêts à intervenir à tout moment sur simple demande des parties et/ou de leurs avocats.

Ce mini-recyclage sera donc un petit tour d'horizon des techniques actuelles de résolution des conflits en complément des procédures judiciaires classiques. Inventives, rapides et efficaces. Parce qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le jugement pour résoudre un litige.

L'intervenant est Gérard KUYPER (Avocat – médiateur agréé - Administrateur de bMediation – membre de la commission MARCs du barreau de Bruxelles - Formateur et ancien président de l'Institut de communication du barreau de Bruxelles)

Date : le 25 septembre, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom-mini recyclage médiation commerciale »

Formation permanente : La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le **21 septembre** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.



« Droit de la circulation routière : l'article 29 bis de la loi sur les usagers faibles »

L'article 29 bis prévoit qu'en cas d'accident de la circulation impliquant un ou plusieurs véhicules automoteurs, tous les dommages subis par les victimes et leurs ayants droit et résultant de lésions corporelles ou du décès sont réparés solidairement par les assureurs qui couvrent la responsabilité du propriétaire, du conducteur ou du détenteur des véhicules automoteurs (à l'exception des dégâts matériels et des dommages subis par le conducteur de chaque véhicule automoteur impliqué).

Ce mini-recyclage aura pour objet d'examiner des notions essentielles de manière pratique telles celles « d'accident de circulation » et « d'implication d'un ou plusieurs véhicules automoteurs ». L'application de l'article 29bis en cas d'accident de circulation à caractère international sera également analysée. Cette formation intéressera donc particulièrement les avocats, les gestionnaires de sinistres, les magistrats et toute personne impliquée dans un dossier d'accident de roulage.

Les intervenants sont Me Anthony RONDAO ALFACE (avocat au barreau de Bruxelles) et Mme Anne-Marie NAVEAU (responsable des sinistres corporels graves des particuliers chez AXA BELGIUM).

Date : le 24 octobre 2012, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais:

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom-mini recyclage article 29 bis »

Formation permanente : La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le **22 octobre** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

Mini-recyclage

le 9 octobre 2012 à 12h



La transaction pénale suite à la modification de l'article 216 bis du Code d'instruction criminelle par les lois des 14 avril 2011 et 11 juillet 2011

Ce mini-recyclage abordera le régime de la transaction pénale actuellement en vigueur suite à la modification de l'article 216 bis du Code d'instruction criminelle par les lois des 14 avril 2011 et 11 juillet 2011.

Après un bref rappel de l'ancien régime de la transaction pénale, les modifications intervenues seront analysées. Seront ainsi détaillés les conditions d'application de la transaction pénale, les stades de la procédure auxquels une transaction pénale peut désormais intervenir, les modalités, le déroulement et les effets de la procédure transactionnelle. Enfin, il sera aussi question des bouleversements des principes fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale engendrés par cette réforme.

L'intervenant est Damien HOLZAPFEL (avocat au barreau de Bruxelles et assistant à l'ULB)

Date : le 9 octobre 2012, de 12h à 14h

Lieu : Salle Marie Popelin (dans le bâtiment du Bureau d'aide juridique, situé rue de la Régence, 63, au -1)

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence : 10 €

Membres de la Conférence : 20 €

Non membres : 30 €

Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du mini-recyclage

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom-mini recyclage transaction pénal »

Formation permanente : La participation au mini recyclage donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le **5 octobre** au plus tard.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.



PAUL JANSSENS SA
TRADUCTION JURIDIQUE

Traductions jurées impeccables et légalisations
Toutes langues

Avenue Louise 146 | 1050 Bruxelles
Tél. +32 2 6463111 | translat@pauljanssens.be

www.pauljanssens.be

La traduction juridique,
le **COEUR** de notre métier
depuis plus de 20 ans

Accueil des stagiaires – Visite du Palais et Dîner
Jeudi 11 octobre 2012

ACCUEIL DES STAGIAIRES

Lieu : Palais de Justice – rendez-vous au vestiaire des avocats

Date : 11 octobre 2012

Heure : 13h30 (visite du Palais); 19h30 (dîner au vestiaire)

Quel avocat pourrait prétendre n'avoir, lors de ses premiers pas au barreau, été à la fois fier mais aussi un peu perdu ? Qui mieux que la Conférence du jeune barreau en collaboration avec le Carrefour des stagiaires pourrait aider à guider ces premiers pas ?

Alors, chers stagiaires, venez nombreux nous rejoindre pour une visite encadrée du Palais et de ses arcanes.

Venez profiter d'une séance d'information sur les démarches à accomplir et sur les différentes obligations mais aussi les différents services qui s'offrent à vous.

Venez rencontrer votre bâtonnier dans un cadre informel. Venez assister à un exercice de plaidoirie fictif semblable à celui que vous devrez présenter dans le cadre de vos obligations du stage.

Et venez, enfin, nous rejoindre vers 19h30 pour un sympathique et convivial dîner au vestiaire des avocats.

Pour le temps d'une soirée, ce lieu ne servira pas seulement à enfiler votre robe avant de filer à une audience, mais se transformera en lieu de rencontre avec d'autres stagiaires qui partagent vos interrogations.

Ce moment vous permettra aussi de rencontrer de nombreux confrères qui ont connu et vécu vos doutes et qui vous feront partager leur expérience.

Et, quant à vous, chers maîtres de stage, n'oubliez pas que si vos jeunes stagiaires ne pourront pas « biller » cette après-midi, il n'en reste pas moins que ce moment d'exception est essentiel dans la vie d'un stagiaire et qu'il sera riche en réponses pour le vôtre.

Mais surtout, bloquez pour le temps d'un repas votre propre agenda pour accompagner ses premiers pas et lui faire découvrir le monde du barreau.

Et enfin, vous, chers confrères qui n'êtes plus ni jeune stagiaire, ni jeune patron, n'hésitez pas à franchir la porte pour les rencontrer et pour les accueillir.

Participation aux frais et réservation :

Pour l'après-midi d'accueil et la visite du palais : gratuit

Pour le dîner d'accueil :

- Stagiaires première année membres de la conférence : gratuit

- Stagiaires première année non membres de la conférence : 20 €

- Stagiaires de deuxième et troisième année membres de la conférence : 25 €

- Stagiaires de deuxième et troisième année non membres de la conférence : 30 €

- Avocats – membres de la conférence : 30 €

- Avocats – non membres de la conférence : 40 €

Inscription préalable obligatoire pour le **8 octobre 2012** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail : inscription@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Dîner d'accueil des stagiaires».

Renseignements complémentaires : au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43 et sur notre site web : www.cjbb.be

SOIRÉE RIVE GAUCHE

9 novembre 2012 à 23h

Lieu : Rive gauche
Avenue du Port, 1 – 1000 Bruxelles

Date : 9 novembre 2012

Heure : 23h00

Pour le temps d'une soirée, la musique et la danse vont prendre le pas sur le travail. La Conférence du jeune barreau vous invite à venir vous déhancher sur le dance-floor du Rive gauche (anciennement le K-NAL), nouveau haut lieu des soirées bruxelloises.

L'endroit aura été totalement rénové pour l'occasion et un parking surveillé sera mis à votre disposition.

Les avocats et leurs amis y sont les bienvenus.

Parking gardé, service voiturier : 5,00 €

Participation aux frais :

- Membres de la conférence

du jeune barreau : gratuit

- Non-membres : 5,00 €

Renseignements complémentaires : au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43 et sur notre site web : www.cjbb.be.

MOTOR VILLAGE BRUSSELS

DELTA - Boulevard des Invalides 220 - 1160 Auderghem - 02 674 45 11
 MEISER - Chaussée de Louvain 770 - 1030 Bruxelles - 02 702 31 24

MOTOR VILLAGE DROGENBOS

Grote baan 332 1620 Drogenbos - 02 334 40 40

www.motorvillage.be

MotorVillage
 SHOWROOM, SALES & SERVICE **BELGIUM**



Jeep

Samedi 20 octobre 2012

PLACE AUX ENFANTS

Lieu: Palais de Justice

Date : 20 octobre 2012

Heure : 10h-12h et 14h-16h

Barbe Verte et Jason Bibine furent acquittés... Ainsi en ont décidé les jurés en culottes courtes. Mais dès lors, les véritables assassins de Jack Sparrow et de Justin Bieber courent toujours ?

Sans doute... Car les enfants ne se trompent jamais. Surtout lorsqu'ils investissent avec sérieux la mission qui leur est confiée : décider de la culpabilité de l'accusé après un examen minutieux des preuves et l'écoute attentive des témoignages, du réquisitoire et des plaidoiries de la défense...

Les jurés d'un jour s'appliquent même à motiver leur décision : « Il n'y avait pas de sang sur l'épée... » « La fille qui témoignait avait l'air folle et elle-même suspecte ... » Cette année encore, le Palais de Justice ouvrira ses portes à nos chères têtes blondes lors de la traditionnelle journée « Place aux enfants », organisée par la Conférence du jeune

barreau, en partenariat avec la Ligue des familles.

Des écoliers issus de toutes les communes bruxelloises auront l'opportunité d'arpenter la salle des Pas Perdus, de poser les questions les plus folles sur le métier d'avocat et sur la Justice – notion ô combien importante à leur âge – et enfin, de participer à un procès fictif en tant que jurés, greffiers, policiers, spectateurs ou encore en tant ... qu'accusé !

Il est amusant de constater que si à l'aube des débats, la culpabilité de l'accusé ne fait aucun doute dans l'esprit de ces adultes de demain, celui-ci s'installe progressivement, au fur et à mesure qu'ils absorbent attentivement les différents éléments qui leurs sont présentés...

Comme quoi, et n'en déplaisent à certains, le jury populaire a encore de beaux jours devant lui...

COLLOQUE

Le droit social en chantier(s) 25 octobre 2012

Auditorium ING MARNIX à 1000 Bruxelles, avenue Marnix, 24 (Entrée : 1000 Bruxelles, rue du Trône, 1)

8h30

Inscriptions et accueil

9h00

Mot de bienvenue par **M. Vincent Bodson**, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

9h10

Propos introductifs par **Mme Monica DE CONINCK**, Ministre de l'Emploi

Matinée présidée par

M. Olivier RIJCKAERT

Avocat, assistant à l'ULB et juge suppléant au Tribunal du travail de Namur

9h25

«Vers une harmonisation des statuts d'ouvrier et d'employé: un long fleuve tranquille? Un état de la question et quelques réflexions prospectives»

MM. Loïc PELTZER, avocat et **Emmanuel PLASSCHAERT**, avocat

Après les arrêts de la Cour constitutionnelle et l'entrée en vigueur de la loi du 12 avril 2011, les politiques, les partenaires sociaux et

le législateur sont au milieu du gué. L'abolition de toute distinction entre les statuts d'ouvrier et d'employé n'est pas encore réalisée et le chemin à parcourir est long. Pourtant, le délai imparti pour terminer ce chantier est très court. Après un état des lieux, nous livrerons quelques réflexions sur ce qui pourrait ou devrait être pris en compte pour une complète réalisation de cette harmonisation qui ne manquera pas de bouleverser le paysage social dans un futur proche.

9h55

« **Quelques nouvelles mesures en matière de lutte contre la fraude sociale** »

M. Jean-Claude HEIRMAN, directeur général de l'inspection sociale du SPF Sécurité sociale et **Mme Marianne GRATIA**, juriste au SPF Sécurité sociale)

Le Gouvernement a été très actif, ces derniers mois, en matière de lutte contre la fraude sociale. Il a pris diverses initiatives réglementaires dans ce domaine, dont certaines sont encore toujours en chantier. Citons, sans être

exhaustif : la responsabilité solidaire en matière de cotisations de sécurité sociale et de rémunérations, les présomptions temps plein en matière de cotisations sociales pour certains travailleurs occupés à temps partiel, la prescription des dettes sociales, les faux indépendants, la notion de rémunération en droit social, le « plan HORECA »... Ces différentes récentes mesures anti-fraude, arrêtées au 30 juin 2012, souvent mal connues et pouvant avoir des conséquences importantes en matière de « débiton » des cotisations, voire des rémunérations, seront analysées, commentées et resituées par rapport au cadre existant.

10h25 : Pause café

10h55

« Restructurations: actualité et développements en matière de licenciement collectif »

MM. Henri-François LENAERTS, avocat et **Christophe DEPOORTER**, avocat

Cette contribution abordera les questions des conditions



et des procédures à respecter en cas de licenciement collectif, du sort des travailleurs protégés ainsi que de l'impact de certaines modifications législatives et réglementaires récentes. Elle tentera également de tirer des enseignements des cas concrets rencontrés dans la pratique des auteurs et de faire un bilan de l'impact que des modifications législatives antérieures (loi Renault, Pacte des générations, ...) ont pu avoir.

11h55

« Le régime de chômage avec complément d'entreprise ou la prépension nouvelle génération » **Mme Sophie WINTGENS**, avocat

Il s'agit d'exposer après un bref historique, les nouvelles dispositions en la matière et plus particulièrement les conditions d'âge et d'ancienneté ainsi que le régime social et fiscal de ces compléments.

12h25 : Déjeuner

Après-midi présidée par M. Emmanuel PLASSCHAERT avocat

14h00

«Les interventions du juge en cas de grève après la décision du Comité européen des droits sociaux»

M. Jean-François NEVEN, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, magistrat délégué au centre de documentation de la Cour de cassation et maître de conférences invité à l'UCL.

Il résulte de la décision du 13 septembre 2011 du Comité européen des droits sociaux, que les interventions des tribunaux saisis sur requête unilatérale à l'occasion de conflits collectifs du travail, peuvent être la source d'atteintes disproportionnées au droit de grève tel qu'il est garanti par la Charte sociale européenne. Après avoir rappelé la mission du Comité européen des droits sociaux et la valeur de ses décisions, nous reviendrons sur certaines notions centrales de la décision (comme la notion de piquet de grève pacifique ou l'exigence de légalité et d'équité

procédurale) et tenterons de dégager des pistes pour l'avenir.

14h30

« **Durée du contrat de travail et durée du travail : propos sur quelques questions actuelles...** » **M. Hervé DECKERS**, avocat et **Mme Aurélie MORTIER**, avocat

Dans l'esprit du législateur, tant national qu'euro-péen, le contrat de travail de référence doit être celui qui est conclu à durée indéterminée et à temps plein.

En pratique, toutefois, cette volonté se heurte souvent tant à celle de l'employeur qu'à celle du travailleur.

Le premier souhaite conserver un maximum de flexibilité et, pour cette raison, privilégie les contrats temporaires ou à temps partiel. Il entend en outre que le travailleur ne soit pas astreint à un horaire rigide, qui ne correspond pas aux exigences actuelles du monde de l'entreprise.

Le second souhaite, pour sa part, concilier les exigences de sa vie familiale avec celles de sa vie professionnelle. Il utilise, à cette fin, les divers mécanismes mis en place par la loi (crédit-temps, congé parental, etc..) et qui lui permettent de réduire la durée de ses prestations tout en étant assuré de conserver son emploi.

Ces différentes volontés, parfois contradictoires, sont encadrées par le législateur et suscitent un certain nombre de questions juridiques auxquelles la présente contribution tente d'apporter les réponses.

15h00 : Pause café

15h30

« **Rétrospective et perspectives en matière d'égalité** »

Mme Laurence MARKEY, avocat et juge suppléant au Tribunal du travail de Nivelles

Après un bref bilan de la loi du 15 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre femmes et hommes, nous aborderons, notamment, les problématiques suivantes :
Le traitement des discriminations multiples notamment sous l'aspect du cumul possible ou non des indemnités, le droit à

la réintégration pourrait-il permettre de lutter plus efficacement contre les discriminations ? La différence entre l'action positive et les exigences professionnelles déterminantes, la charge de la preuve en droit de la discrimination faut-il une intention discriminatoire et/ou un effet discriminatoire ? La protection contre les représailles et l'action sans victime identifiée.

16h00

« **Réseaux sociaux et relation de travail : mariage de raison ou cocktail explosif ?** »

MM. Olivier RIJCKAERT, avocat, assistant à l'ULB et juge suppléant au Tribunal du travail de Namur et **Noël LAMBERT**, avocat

Rien ne semble pouvoir arrêter la déferlante des réseaux sociaux, qu'ils soient à vocation privée ou professionnelle. Ces nouveaux médiums de communication brouillent allègrement les frontières entre vie privée et vie professionnelle, propos oraux et propos écrits, secrets à huis-clos ou déclarations publiques. Inévitablement, la relation de travail s'en trouve contaminée : de l'employeur qui collecte (en catimini) de précieuses informations sur un candidat ou un travailleur au salarié qui s'épanche allègrement sur ses conditions de travail voire des secrets d'affaires, l'éventail des questions et des litiges potentiel est à la (dé)mesure de «la toile» : vaste et imprévisible. Nous tenterons de décrypter les multiples problématiques liées à la question des réseaux sociaux dans la relation de travail à la lumière de textes légaux loin d'être sur-mesure et des premiers pas timides de la jurisprudence sur un terrain miné.

16h30

Conclusions

M. Michel DUMONT, président de chambre à la Cour du travail de Liège

17h00 : Clôture des travaux

Le prix de la participation aux travaux, les pauses café, le déjeuner et l'acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque qui sera remis le

jour du colloque:

- pour les membres de la Conférence et les membres de l'AJPDS à 225 €
- pour les non membres de la Conférence et de l'AJPDS à 300 €

Le prix de la participation aux travaux et aux pauses café :

- pour les membres de la Conférence, les membres de l'AJPDS et les magistrats à 100 €
- pour les non membres de la Conférence et de l'AJPDS à 150 €
- pour les avocats stagiaires membres de la Conférence et les étudiants : 45 €

La participation au colloque donne droit à 6 points OBFG. Une attestation sera remise aux participants le jour même. L'IFJ prendra en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire, à condition qu'ils soient effectivement présents à la formation. L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles
Tel : +32(0)2 508 66 43
Fax : +32(0)2 519 85 61
www.cjbb.be

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Inscription préalable obligatoire pour le **10 octobre** au plus tard.

Les inscriptions peuvent être effectuées par email à l'adresse inscriptions@cjbb.be, ou par téléphone, par fax, ou par courrier.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – le droit social – nom + prénom »

La réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles

Première approche pratique

15 novembre 2012

COLLOQUE

Au moment où nous clôturons ce premier périodique, la réforme est en passe d'être définitivement votée.

Mettant à exécution l'accord de gouvernement, cette réforme prévoit des modifications substantielles du paysage de notre arrondissement judiciaire puisque, dès son entrée en vigueur, les actuels tribunaux bruxellois de première instance, du travail, de commerce et de police, cèderont la place à un tribunal de première instance francophone et un tribunal de première instance néerlandophone, un tribunal du travail francophone et un tribunal du travail néerlandophone, un tribunal de commerce francophone et un tribunal de commerce néerlandophone, et un tribunal de police francophone et un tribunal de police néerlandophone. Tous ces nouveaux tribunaux seront compétents sur un territoire identiques, c'est-à-dire l'actuel territoire de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Il va sans dire qu'un tel dédoublement entraînera des conséquences pratiques substantielles et un changement tant dans les habitudes procédurales que dans les réflexes à avoir pour déterminer le tribunal compétent.

A côté de ce dédoublement du siège, la réforme s'accompagne également d'une scission du parquet et de l'auditorat du travail

de Bruxelles, puisqu'il y aura désormais dans notre arrondissement judiciaire un procureur du Roi de Hal-Vilvorde et un procureur du Roi de Bruxelles d'une part, et un auditeur du travail de Hal-Vilvorde et un auditeur du travail de Bruxelles d'autre part. Le procureur du Roi de Bruxelles et l'auditeur du travail de Bruxelles seront compétents pour les 19 communes tandis que le procureur du Roi de Hal-Vilvorde et l'auditeur du travail de Hal-Vilvorde seront compétents pour les communes flamandes de l'arrondissement judiciaire. Cette scission du ministère public bouleversera fondamentalement la pratique actuelle.

Enfin, la réforme modifie la loi du 15 juin 1935 et introduit de nouvelles dispositions propres à l'arrondissement judiciaire de Bruxelles en ce qui concerne l'emploi des langues en matière judiciaire. Bien qu'elle ne bouleverse pas le régime actuel de la loi et maintient donc tous ses principes, la réforme instaure notamment de nouvelles règles et modalités qui génèrent des demandes de changement de langue, l'introduction par comparution volontaire pour permettre aux parties de choisir le tribunal de leur rôle linguistique, le recours contre les décisions se prononçant sur la demande de changement de langue, le régime linguistique devant les tribunaux de police de Hal et de Vilvorde, la langue des actes d'information et d'instruction,...

Cette réforme fondamentale aura bien entendu des conséquences sur le plan de la procédure civile et pénale non seulement pour les avocats bruxellois

mais également pour les magistrats, qu'il s'agisse du siège ou du parquet.

Afin d'appréhender ces nouvelles règles avant leur entrée en vigueur, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles est heureuse de vous convier à une après-midi d'étude qui tentera de cerner les premières conséquences pratiques de cette réforme sans précédent de notre arrondissement judiciaire.

Cette après-midi d'étude aura lieu le jeudi 15 novembre 2012 à la salle Popelin, (dans le bâtiment du bureau d'aide juridique et du tribunal de police, situé rue de la Régence, 63, au -1). A cette occasion, les aspects principaux de la réforme seront appréhendés : dédoublement du siège, scission du parquet, scission de l'auditorat du travail, et emploi des langues.

A cette fin, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles a opté pour des orateurs spécifiquement tournés vers chacun de ces quatre domaines, qui pourront combiner l'approche de cette réforme avec leur expérience pratique à l'heure actuelle, tout en envisageant les conséquences futures. Il s'agit de Benoît DEJEMEPPE, conseiller près de la Cour de cassation, Henri FUNCK, auditeur du travail de Bruxelles, Jean-Marc MEILLEUR, substitut du procureur du Roi de Bruxelles, et Frédéric GOSSELIN, avocat au barreau de Bruxelles.

Programme:

14h00 : Accueil des participants

14h15 : Introduction, par Vincent Bodson, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles.

14h30 : La réforme des tribunaux bruxellois et l'entrée en vigueur de la réforme, Benoît DEJEMEPPE, conseiller près de la Cour de cassation

15h00 : La réforme du parquet bruxellois, Jean-Marc MEILLEUR, substitut du procureur du Roi de Bruxelles

15h30-15h50 : Pause-café

15h50 : La réforme de l'auditorat du travail bruxellois, Henri FUNCK, auditeur du travail de Bruxelles

16h20 : La réforme de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire, Frédéric GOSSELIN, avocat au barreau de Bruxelles

16h50 : Conclusions, Michel VLIES, bâtonnier du barreau de Bruxelles

17h20 : Clôture

Le prix de la participation aux travaux (uniquement) est fixé à :

- Membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles et magistrats : 75 €
- Non-membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : 100 €

Le prix de la participation aux travaux avec acquisition de l'ouvrage reprenant les actes du colloque, est fixé à :

- Membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : 100 €
- Non membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles : 125 €

La participation au colloque donne droit à 4 points OBF.

Une attestation sera remise aux participants le jour même.

L'IFJ prendra en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire, à condition qu'ils soient

effectivement présents à la formation. L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de

présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Secrétariat de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

Palais de Justice – place Poelaert- 1000 Bruxelles
Tel : +32(0)2 508 66 43

Fax : +32(0)2 519 85 61

www.cjbb.be

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Inscription préalable obligatoire pour le **8 novembre 2012** au plus tard.

Les inscriptions peuvent être effectuées par email à l'adresse

inscriptions@cjbb.be, ou par téléphone, fax, ou courrier.

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB) avec la référence « colloque – arr. jud. de Bruxelles – nom + prénom »

*« Loin des grands rochers noirs que baise la marée,
La mer calme, la mer au murmure endormeur,
Au large, tout là-bas, lente s'est retirée,
Et son sanglot d'amour dans l'air du soir se meurt.
La mer fauve, la mer vierge, la mer sauvage,
Au profond de son lit de nacre inviolé
Redescend, pour dormir, loin, bien loin du rivage,
Sous le seul regard pur du doux ciel étoilé . »
Extrait du poème de Charles Nérée Beauchemin,
La mer*

Chers Confrères,
Chers marins,

La 13^{ème} édition de la Lions Cup, organisée au profit de l'ASBL Force Douce, dont l'objet social est l'aide à la jeunesse en difficulté par la pratique de la voile sportive, aura lieu au départ du Yacht Club de Nieuwpoort le samedi 15 septembre 2012. Les vaisseaux mis à votre disposition sont des cabiniers de 8 à 15 mètres.

Que vous soyez novices ou marins expérimentés, ne ratez pas l'opportunité de participer à cette régates, qui ne manquera pas de vous ravir à coup sûr.

Programme de la journée

11 h : accueil des participants au club house du KUCN (Krommenhoek 8620 Nieuwpoort)

11h30 : formation des équipages et instructions de course

12 h : pique-nique à bord des voiliers

13 h : départ en mer

17h30 : retour au port

18h30 : remise des prix et apéritif sur les pontons

19h30 : BBQ au Yacht Club

Participation aux frais et réservation :

50 euros par équipier, comprenant la participation à la régates, le pique-nique et l'apéritif.

20 euros par repas, hors boisson (BBQ)

Compte bancaire : Lions Club Brussels coopération : 310-0628290-10

Inscriptions et informations complémentaires : marc.libert@lallemand-legros.be

RÉGATE À NIEUWPOORT

Samedi 15 septembre 2012

Lieu : Krommenhoek 8620 Nieuwpoort

Heure : 11h00



26 septembre 2012

CHAMPIONNAT DE KARTING

Lieu: City Kart

Date : Mercredi 26 septembre 2012

Heure : 19h15

Pour notre première activité sportive de l'année, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous propose la première manche du Championnat de Karting du jeune barreau !

Amateurs de sensations fortes, cette activité est pour vous ! Excès de vitesse, dérapages, tous les coups sont permis ! Vous étiez plus de seize équipes à vous être affronté lors de l'édition précédente et nous souhaitons que vous soyez tout aussi nombreux à vous placer sur la ligne de départ pour cette nouvelle édition.

Après avoir décroché votre meilleur chrono lors des 15 minutes de qualification vous vous disputerez la première marche du podium lors d'une course poursuite sans merci de deux heures, ensuite de quoi vous aurez l'occasion de partager vos sensations et émotions au cours d'un spaghetti convivial servi sur place.

Les Ayrton Senna, Michael Schumacher et autre Michel Vaillant qui sommeillent en vous n'attendent plus que de pouvoir se révéler...

N'hésitez donc plus à nous dévoiler vos talents de pilotes et rejoignez-nous le 26 septembre prochain.

Participation aux frais et réservation :

Stagiaires membres : 40,00 € (course + dîner) ; 30,00 € (course uniquement)

Membres et stagiaires : 50,00 € (course + dîner) ; 40,00 € (course uniquement)

Non-membres : 65,00 € (course + dîner) ; 55,00 € (course uniquement)

Inscription préalable et obligatoire des équipes composées de minimum quatre pilotes et maximum deux équipes par cabinet (indiquez le nom de(s) l'équipe(s)) pour le **21 septembre 2012** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer par mail : inscription@cjbb.be ou par fax : 02/519.85.61

Paiement préalable au crédit du compte de la conférence IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BBRUBEBB, avec la référence «nom+prénom – Karting».

Renseignements complémentaires : au secrétariat de la Conférence, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30, au 02 / 508 66 43 et via notre site web www.cjbb.be .

L'ÉPOPEE POPELIN

Vendredi 19 & Samedi 20 octobre 2012

Spectacle en deux actes de Daniela Coco & Nathalie Penning.

Lieu : Concert Noble, rue D'Arlon 82-84 - 1040 Bruxelles

Date : 19-20 octobre 2012

Heure : 20 heures

En 1880, trois femmes bataillèrent pour pousser pour la première fois les portes d'une université belge. Louise Popelin, belle et intelligente institutrice, future pharmacienne, en faisait partie. Sa sœur Marie (pas très belle mais très intelligente institutrice), la suivit rapidement, devint la première femme docteur en droit du pays et la première à demander son admission à l'Ordre des avocats, ce qui lui fut refusé pour la seule raison ...qu'elle était une femme et après une bataille judiciaire qui retentit dans toute l'Europe. Et tandis que le mot 'féministe' naissait, à propos de celles qui ne voulaient plus être considérées faibles de corps et d'esprit, comme nos héroïnes, leur frère Emile Popelin, un fier militaire moustachu à l'esprit d'aventure,

fut expédié par Léopold II à la conquête du Congo avec un petit groupe de braves et quatre éléphants où il affronta les méchants Rougas-rougas, la mouche tsé-tsé et les bêtes féroces.

C'est leur histoire que l'on vous raconte, avec le sourire et en musique, celle de celles et ceux qui ont réalisé leurs rêves et vécu une existence empreinte de courage et d'anti-conformisme avec comme toile de fond un XIXème siècle où tout était possible...

Distribution :

Nathalie Penning, Daniela Coco, Sylvie Callewaert, Alisa Laub, Alain Geerinckx, Hélène Stranart, Frédéric van de Gejuchte, Patrick Ronsse, Roland Menschaert, Séverine Evrard

Régie:

Marie Dupont

Participation aux frais et réservations :

La place : 15,00 € à verser au compte 630-0242738-06 »
Infos et réservations : 0476 58 62 68
et lesfabulatrices@ymail.com

Voyage en Russie

Du 1^{er} au 8 mai 2013

J'ai eu envie de rêver et de vous faire rêver. J'ai eu envie de vous emmener sur les traces de celui qui nous a fait découvrir les méandres du palais de justice l'an dernier à l'occasion d'une merveilleuse pièce de théâtre itinérante montée et jouée par des confrères et amis de la Conférence. J'ai eu envie de vous emmener sur les traces de Dostoïevski et de vous faire découvrir Moscou et Saint-Pétersbourg.

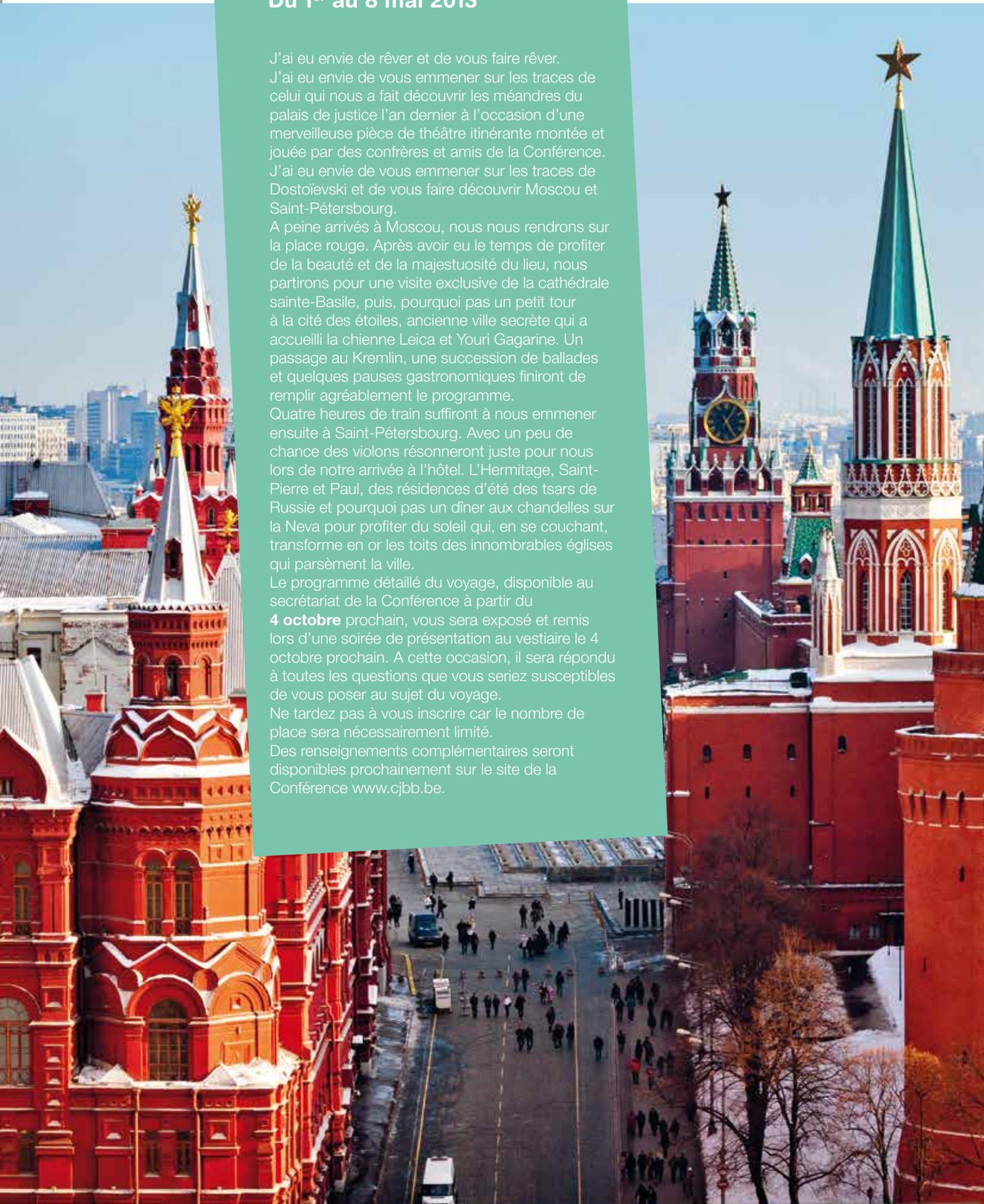
A peine arrivés à Moscou, nous nous rendrons sur la place rouge. Après avoir eu le temps de profiter de la beauté et de la majestuosité du lieu, nous partirons pour une visite exclusive de la cathédrale sainte-Basile, puis, pourquoi pas un petit tour à la cité des étoiles, ancienne ville secrète qui a accueilli la chienne Leica et Youri Gagarine. Un passage au Kremlin, une succession de ballades et quelques pauses gastronomiques finiront de remplir agréablement le programme.

Quatre heures de train suffiront à nous emmener ensuite à Saint-Pétersbourg. Avec un peu de chance des violons résonneront juste pour nous lors de notre arrivée à l'hôtel. L'Hermitage, Saint-Pierre et Paul, des résidences d'été des tsars de Russie et pourquoi pas un dîner aux chandelles sur la Neva pour profiter du soleil qui, en se couchant, transforme en or les toits des innombrables églises qui parsèment la ville.

Le programme détaillé du voyage, disponible au secrétariat de la Conférence à partir du **4 octobre** prochain, vous sera exposé et remis lors d'une soirée de présentation au vestiaire le 4 octobre prochain. A cette occasion, il sera répondu à toutes les questions que vous seriez susceptibles de vous poser au sujet du voyage.

Ne tardez pas à vous inscrire car le nombre de place sera nécessairement limité.

Des renseignements complémentaires seront disponibles prochainement sur le site de la Conférence www.cjbb.be.



Compte rendu Kassel : « dOCUMENTA (13) » par François Motulsky

Oui, je sais, le titre ressemble à un arobase ou au sigle du copyright. Ce n'est pas du snobisme : c'est leur marque de fabrique. La dOCUMENTA a vu le jour en 1955 dans la « petite » ville de Kassel (quand même plus de 200.000 têtes blondes) dans le Land de Hesse, à deux pas de Göttingen, ville rendue célèbre par Barbara. Pour situer sur une carte, c'est autre chose : les Bruxellois vont sur Cologne et doublent le trajet en ligne droite, après Munster (pas le fromage, la ville de l'exposition de sculptures contemporaines une fois tous les dix ans) à mi-chemin entre Hanovre et Frankfort. Pourquoi parler de géographie quand on veut parler d'art ? Les plus jeunes ne comprendront ce qu'était la vie derrière le rideau de fer qu'en allant voir le film culte « La vie des autres ». Arnold Bode, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Kassel, veut réconcilier le passé nazi de l'Allemagne avec l'art, le vrai, pas celui à la gloire des dictateurs, qualifié par Goebbels d'art « dégénéré ». Il veut réconcilier l'Allemagne avec les mouvements de l'époque (Cubisme, Dadaïsme, Expressionnisme, Futurisme, Impressionnisme, Abstrait), redonner une visibilité à la part cachée

de notre moi en créant la première dOCUMENTA en 1955 en invitant les toiles maudites des Otto Dix, Max Ernst, Kokoshka, Chagall, Soutine et tant d'autres. Ne me dites pas que le choix de la frontière est-allemande ou de la proximité de camps de concentration est innocent (Breitenau est à 15 km). Cette volonté d'ouvrir les esprits se couple avec celle de libérer les Allemands de l'Est, car si le Rideau de Fer est presque infranchissable, les murs sont poreux et les idées circulent. Difficile de prétendre que la réunification de l'Allemagne fut le fruit de cet événement récurrent qui avait dès sa première édition attiré 130.000 visiteurs (on a dépassé en 1992 les 600.000 visiteurs pour la dOCUMENTA (9) de Jan Hoet, pour sans doute atteindre le million cette année). Ce serait comme attribuer le mérite de la Perestroïka à Mathias Rust qui a osé faire atterrir son Cessna sur la Place Rouge (le 28 mai 1987), geste qui donna le sentiment à la jeunesse soviétique que l'impossible ne dépendait que d'elle et qui permit à Gorbatchev d'en tirer prétexte pour limoger le ministre de la défense et le responsable de la défense aérienne, momies de l'ère Brejnévienne, amorçant ainsi la Glasnost et partant la chute du mur de Berlin en 1989. Le battement d'ailes du papillon... Mais il faut avoir présent à l'esprit cette démarche originelle pour comprendre que cette grand-messe de l'art contemporain (on ne vend aucune œuvre

à la différence des Foires ou expositions diverses qui foisonnent) n'a jamais cessé de chercher à exposer des œuvres qu'autour d'un discours philosophique, voire politique. (1)

J'ai déjà fait suffisamment de digressions pour ne pas revenir sur les faiblesses et les qualités des quatre dOCUMENTA(s) que j'ai eu le plaisir de faire (selon ma sensibilité et chacun a la sienne). Juste pour dire que si le plaisir de déambuler quelques jours dans les différents lieux d'une ville consacrée à l'art contemporain 100 jours (on appelle la dOCUMENTA « Le musée des cent jours ») tous les cinq ans est immense - on ajoutera à ce moment de bonheur le dépaysement, le début de l'été, l'esprit des vacances, la légèreté de la vie partagée avec quelques amis - je suis resté sur ma faim, paradoxalement pour cause d'indigestion.

J'attendais de cette curatrice italo-américaine (CCB pour les intimes, Carolyn Christov-Bakargiev pour les autres - le nom slave lui venant de son père réfugié Bulgare) qu'elle me fasse découvrir davantage de nouveaux talents, qu'elle me bouscule, qu'elle m'interroge, qu'elle m'interpelle, qu'elle me montre des œuvres qui m'ouvrent des horizons inconnus et des rivages secrets. Point de chocs. Bien sûr du plaisir à retrouver des classiques, de Morandi à Dali en passant par Buren ou Beuys. Quelle beauté que cet arbre en bronze perdu dans le parc de l'orangerie avec un énorme rocher suspendu dans ses branches. Mais la démarche de Guisepe Penone est connue depuis longtemps (2). Tout comme William Kentridge découvert à la dOCUMENTA (9) et qui voit ses œuvres d'ombres ou de charbon animées présentées dans les plus grands musées d'Afrique du Sud, de NY ou de Melbourne.

Est-ce à dire qu'il n'y avait rien de décoiffant ? Au-delà du jeu de mots qui s'impose lorsqu'on découvre une pièce

vide du Fredericianum dans laquelle il n'y a rien à voir, mais uniquement à sentir un courant d'air provoqué par des souffleries mises en place par l'artiste britannique Ryan Gander (l'art contemporain ne serait-il que du vent ?) 14 lieux d'expositions dans la ville dans lesquels sont présentés quelques 155 artistes de 45 nationalités différentes (on donne le lieu de naissance mais souvent sans en préciser la nationalité - sans doute pour brouiller les cartes et rappeler que nous ne sommes pas ce dont nous venons, mais ce que nous choisissons de faire qui nous détermine comme ce que nous sommes), outre les trois expositions associées qui se déroulent simultanément à Kaboul, au Caire (Alexandrie) et Banff, ce serait présomptueux. D'ailleurs les ateliers se multiplient, les écoles, universités d'été y foisonnent. Il faut une vie pour visiter et comprendre la moitié de cette réflexion sur un art qui veut englober tout ce qui se prétend en être. Pourtant j'ai aimé les Weinberg Terrassen avec les sculptures gigantesques et fragiles de Adrián Villar Rojas, tout comme l'aile droite de la gare avec un parcours initiatique qui se termine par deux salles de projection cachées et l'œuvre de Haegue Yang. La projection sur trois écrans disposés en triangles de trois films de Clemens von Wedemeyer qui mêlent passé et présent : on y voit la destruction d'archives par la Gestapo avant l'arrivée des américains, libérateurs bien maladroits, et sur l'autre écran le jeune professeur qui s'épuise à montrer ces lieux chargés d'histoire et de drames à des ados qui semblent n'être préoccupés que de s'anesthésier dans la fureur de leurs MP3 et parties de beuveries agrémentées de fumettes. Le troisième film montre le personnage attachant d'une jeune actrice dont le chemin initiatique apparaissait dans le film précédent et qui peine à retrouver sa propre vie tant elle s'investit dans le rôle

de ces jeunes internées dans l'annexe de l'église. Une dépendance qui ne fut jamais un monastère, mais qui fut une prison avant que d'être transformée en annexe psychiatrique. Le tout projeté en continu dans une salle immense, mais peu fréquentée car trop cachée derrière un mur de Ytong – une autre œuvre. D'autant que le public, qui vient de s'attarder devant l'incroyable atelier de machines à coudre de István Csákány entièrement sculpté dans des bois d'essences diverses, passe rapidement pour accéder au quai où il découvre une curieuse ville sans âme symbolisée par les stores mouvants de l'artiste coréenne Haegue Yang, déjà présentée à Castello di Rivoli (Turin) à Artissima en 2008. Le conservateur ? CCB évidemment. 2008, l'année où elle fut choisie comme directrice artistique de la dOCUMENTA (13) alors qu'elle faisait ses valises pour Sydney dont elle chapeautait la Biennale. Qu'y voir ? Une métropole sans âme ? Un quai d'où partirent des déportés qui ne devaient plus revenir ? L'art contemporain n'apporte que des questions, pas des réponses, sauf celles de vous amener à aller plus loin. J'ai aimé les projections de Gerard Byrne cachées au rez-de-chaussée du Grand City Hotel à deux pas de la Friedrichsplatz où se déroulent les principales expositions et où les œuvres poétiques de Seth Price - qui semble vouloir s'immerger dans une enveloppe géante pour être expédié par avion postal à l'autre bout du monde - sont disponibles dans la grande surface voisine sous forme de combinaison avant-gardiste. Et Yan Lei qui occupe une pièce entière au Théâtre pour sa composition « What is what ? Why is why ? » où chaque tableau est peint « à la manière de ». Imparfaitement, mais au premier coup d'œil le béotien reconnaîtra toutes les icônes de notre temps, de Mao à Madona, Sarkozy

à Thatcher, de Malevitch à Fragonard. Le propos n'est pas l'art, encore moins la beauté, mais notre conditionnement, puisque le public se rassure à bon compte de reconnaître ce qu'il doit connaître. L'Allemagne nazie n'a pas été oubliée, ni dans les projections, ni avec l'œuvre apparemment ludique de Sanja Ivekovic' où une photo d'époque montre comment les nazis mettaient la population en garde contre les juifs représentés par un âne enfermé dans un enclos de barbelés devant lequel se presse la populace, la vitrine d'en face étant composée d'ânes en peluche reprenant les plus grands penseurs juifs du siècle, ni surtout dans le saint des saints, das « Brain », la rotonde surveillée du Fridericianum (40 personnes à la fois, les couples étant séparés s'il n'y a qu'une personne qui sort) où l'on trouvera, à côté de remarquables statuettes antiques prêtées par Penone, une vitrine où se mêlent divers objets hétéroclites et anodins en apparence, parmi lesquels on trouve toutefois une photo d'Hitler, une vieille serviette de bain et une eau de toilette ayant appartenus à Eva Braun, le tout exposé face à un mur où sont accrochée une série de photos montrant la jolie journaliste américaine Lee Miller précisément dans la baignoire d'Eva Braun, le cliché permettant d'admirer non seulement le galbe de la correspondante de guerre déjà photographiée par son compagnon Man Ray, mais la preuve que les objets dans la vitrine étaient bien ceux que l'égérie du Führer chérissait. Il fallait une lecture au second degré pour comprendre que la curatrice entendait ainsi rappeler que le serpent avait bien été écrasé et non pas que l'on était à un lieu de pèlerinage. Une démarche d'autant plus délicate que le spectateur vient voir de l'art contemporain et non pas des archives sans grand intérêt. Et une troisième lecture pour comprendre que l'exposition

n'est axée que sur le questionnement. A la Neue Galerie – lieu aéré et agréable, jouxtant le Musée des frères Grimm investi le temps de ce florilège de l'art contemporain – trop d'œuvres intéressantes ou moins intéressantes pour les citer toutes. Juste un coup de cœur pour le jukebox dans la pièce de Susan Hiller où l'on peut lire sur les murs les paroles de quelques-unes des plus belles chansons écrites sur la liberté (le chant des partisans, le déserteur, et je vous fais grâce des 98 autres titres) tandis que les mélodies s'égrenaient dans la pièce blanche et calme, où l'on prenait tout à coup le temps de laisser le temps passer. Vous l'aurez compris. Impossible de décrire le dixième des œuvres en quelques lignes. Alors, cette dOCUMENTA (13), un monument ? Oui, Alighiero Boetti célébré dans deux salles avec le rappel de sa démarche, Wael Shawky qui nous fait revivre les croisades avec des marionnettes, Mario Garcia Torres qui nous livre une interview en live d'un tueur qui répond aux questions d'une assemblée très docte dans un auditorium où pourraient se donner les Grandes Conférences Catholiques, un pavillon entier consacré à Kaboul et à la résistance artistique face aux Talibans, Kader Attia qui retrace la guerre coloniale française au moyen de vidéos, de projections d'images d'archives de gueules cassées avant et après des opérations qui laissent ces malheureux mutilés à jamais, ces visages d'horreur étant sculptés dans des bois nobles venant d'Afrique. Quatre jours étaient insuffisants pour absorber cette profusion d'objets et de discours. Et c'est finalement cela qui laisse insatisfait. Trop à voir sans le moindre fil directeur finit par laisser un sentiment proche de celui qu'on éprouverait en recevant l'« Encyclopaedia universalis » ou les syllabus des 7 années

de médecine. Pourquoi ne pas classer l'atmosphère patrimoine de l'humanité ? La météorite a-t-elle envie d'être exposée ? Quels sentiments ont les animaux ? CCB n'y voit pas malice. Elle questionne tout. Le guide de l'exposition version réduite pèse déjà 1 kilo. Le catalogue est importable et s'intitule en toute simplicité « The Book of Books », on songe au Cantique des cantiques. L'universalité, on a déjà donné. Rien sur certaines tendances nouvelles, comme le Spacejunk qui déferle sur la côte ouest des USA. Et ceux qui ne parlent pas l'Allemand ou l'Anglais doivent le savoir : ils continueront à se vautrer dans leur ignorance. Je croyais avoir progressé. L'intelligence affichée de cette exposition, présentée comme « la manifestation artistique la plus importante du XXIème siècle » ne me permet pas d'atteindre l'émotion que j'attends de l'art, quand bien même la réflexion nourrit celui-ci. Je ne regrette pas une seconde d'y avoir été et vous encourage à faire de même si vous en avez la possibilité (jusqu'au 16 septembre). Les juristes savent que les lois se veulent parfaites et que même du temps où elles frisaient la perfection, elles étaient par nature imparfaites puisque destinées à gérer des hommes qui ne le seront jamais. Il en va ainsi de cette dOCUMENTA(13) : parfaite, à l'image de sa curatrice. Mais peut-être trop belle pour être aimée.

(1) N'espérez pas un article exhaustif. Des critiques plus intelligents les uns que les autres s'y sont essayés avec un bonheur inégal. Je recommande l'article d'un critique qui a sans doute songé à changer de patronyme : Steven Henry Madoff <http://fr.artinfo.com/news/story>).

(2) Les feuilles de Penone sont connues depuis plus de 20 ans. On admirera cet arbre de bronze (Idea di Pietra) déjà vu (et qui sera présenté à Versailles l'an prochain), tout comme on a pu admirer les arbres-pierres qui gisaient récemment encore dans les jardins du MAC's à Mons.

COUP DE CŒUR D'UNE LIBRAIRE



C'est moi qui éteins les Lumières

de Zoyâ Pirzâd, chez Zulma. Magie de la littérature et du roman étranger qui nous plonge dans une autre réalité que la nôtre tout en nous faisant ressentir combien nous sommes humainement proches.

Dans un quartier préservé d'Abadan, Clarisse, l'épouse et mère de famille à travers qui l'histoire se déploie, est une femme d'une profonde humanité, intelligente et d'une simplicité de cœur qui nous la rend spontanément attachante. Par ses yeux, on observe le petit cercle qui se presse autour du foyer : un mari ingénieur à la raffinerie, fervent amateur de jeu d'échecs et de politique, deux filles adorables et malicieuses jumelles, Armène, le fils vénéré en pleine crise d'adolescence, et la vieille mère enfin qui règne sur la mémoire familiale. Pourtant la très modeste Clarisse, cuisinière éprouvée qui se dévoue sans compter pour les siens, va bientôt révéler sa nature de personnage tchekhovien, au romanesque d'autant plus désarmant qu'il se montre on ne peut plus retenu. De nouveaux voisins se manifestent en effet. Une famille arménienne débarquée de Téhéran qui va très vite bouleverser l'équilibre affectif de notre femme invisible.

Tout l'art de Zoyâ Pirzâd est de broser, dans une écriture limpide, à petites touches impressionnistes d'une grande justesse visuelle, le portrait d'une société patriarcale scellée par les usages et les traditions des femmes. Et de restituer la réalité de la vie des Arméniens d'Iran pris dans l'ambiance plus vaste d'un pays d'accueil, cette Perse à la fois moderne et antique dont ce beau et fort roman dévoile pour nous la complexité culturelle et sociale.



Max

de Sarah Cohen-Scali, dans la collection Scripto chez Gallimard Jeunesse. Un roman jeunesse destiné aux jeunes adultes et qui fait son chemin chez les adultes également car c'est un sujet fort peu traité dans la littérature et on comprend pourquoi. Il faut du temps pour accepter de parler du peuple des « bourreaux » comme lui-même victime d'un système inhumain. Le roman débute en 1936 à Steinhöring, en Bavière, dans le premier foyer du programme Lebensborn, initié par les services de Himmler. Des femmes sélectionnées par les nazis y mettent au monde les représentants de la race aryenne, afin de créer une jeunesse parfaite, destinée à régénérer l'Allemagne, puis l'Europe occupée par le Reich. Max, un bébé qui s'apprête à naître, déjà nourri de la doctrine nazie dans le ventre de sa mère, tient absolument à voir le jour le 20 avril, date anniversaire du Führer, afin d'être un prototype parfait. Rebaptisé Konrad, il grandit, sans affection, sans tendresse, sans maman, selon les critères d'éducation de la doctrine nazie. A quatre ans, il devient la mascotte du foyer. On l'utilise pour aider à kidnapper des enfants polonais. A six ans, il fait un séjour à Kalish, une « école » où sont germanisés les enfants kidnappés. Là, il rencontre Lukas, un jeune Juif polonais rebelle ayant les critères physiques de la race aryenne. Konrad se prend d'amitié pour lui. C'est la première fois qu'il s'attache à quelqu'un. A partir de cet instant, ses croyances nazies vont être sérieusement ébranlées...

Simone Arend
Librairie « le Baobab »

Pour seul cortège,

de Laurent Gaudé, publié chez Actes Sud depuis le 22 août, est le roman qui sans nul doute vous distraira de la rentrée judiciaire.

Nous sommes à Babylone. En plein banquet, au milieu de la musique et des rires, Alexandre s'écroule... Ses généraux se pressent autour de lui, redoutant la fin mais préparant déjà la suite.

Dans le même temps, des confins de l'Inde, un étrange messager se hâte. Il espère arriver à temps pour donner à Alexandre une raison de vivre et de s'accrocher.

Enfin, dans un temple éloigné où elle s'est réfugiée, d'autres messagers viennent chercher une jeune femme de sang royal.

Le devoir et l'ambition, l'amour et la fidélité, le deuil et l'errance mènent les personnages vers l'ivresse d'une dernière chevauchée. Porté par une écriture au souffle épique, Pour seul cortège les suit dans cet ultime voyage qui les affranchit de l'Histoire, leur ouvrant l'infini de la légende.

Le roman historique n'intéresse pas Laurent Gaudé, auteur du Soleil des Scorta et de Ouragan. Il nous offre donc une histoire mythique bien plus poignante qu'un récit cherchant la véracité. Il nous parle de nous, de notre place dans l'Histoire et du souffle qui nous traverse.

EXPO ANTOINE MORTIER

La transfiguration du réel



C'est à s'y perdre et l'on s'y plonge volontiers...

Antoine Mortier (1908-1999) est résolument un artiste inclassable, singulier, anti-conformiste ; un artiste écorché vif et guidé par ses qualités d'homme avant tout : acharné, rigoureux, en perpétuelle remise en question et surtout, humble face à la contingence de la matière et aux lois qui régissent la nature. Il nous semble qu'Antoine Mortier n'a jamais cessé de se battre : avec la toile, avec ses doutes ou avec ses émotions, il a poursuivi son but jusqu'à n'en plus finir tenaillé par la nécessité de dire par son art. Traçant un nu d'un fragile trait ou attaquant littéralement la toile de monumentaux cernes noirs, l'abrupt geste fait face à la fragilité de l'homme et du trait, la richesse de son œuvre tend vers ce qu'il y a de plus simple et de plus essentiel, la spontanéité tient tête à la plus profonde réflexion ou la lumière côtoie l'ombre. Antoine Mortier fait tourner ses tensions permanentes dans une quête de vérité parfois désespérée. Ce petit bout d'homme a suivi coûte que coûte son propre cœur, franchissant les étapes de son chemin solitaire, dirigé par son intuition, sa réflexion et son âme, signant à sa manière notre humaine tragédie mais ne fermant jamais les yeux ni le cœur. Ce grand Monsieur entièrement tourné

vers la vérité de l'être nous livre au travers de l'exposition abritée par les Anciens Abattoirs de Mons un témoignage bouleversant d'authenticité. Amis de l'au-delà des « ismes » et des rencontres authentiques, je vous invite vivement à venir découvrir l'homme, l'artiste et son œuvre - si vous ne les connaissez pas encore, au cours d'une exposition thématique d'une grande intelligence et d'une grande qualité.

Cette exposition « Antoine Mortier. La transfiguration du réel » se tiendra aux Anciens Abattoirs de Mons du 29 septembre 2012 au 6 janvier 2013 et est produite par la ville de Mons dans le cadre de la donation Thomas Neyrinck à la Fondation Roi Baudouin. Commissaire : Camille Brasseur. La Conférence vous convie à une visite guidée gratuite le **dimanche 18 novembre 2012 à 15h** (covoiturage à partir de Bruxelles).

Barbara Pauchet

Renseignements et inscription :

Inscription préalable obligatoire pour le **2 novembre 2012** au plus tard.

Entrée + visite : 10 €.

Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site : www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be

PLA

Le droit à l'humour, la liberté d'expression ou quand « c'était pour rire » prévaut sur les règles classiques de la responsabilité

Lieu: Palais de Justice
rendez-vous au vestiaire des avocats

Date : 6 novembre 2012

Heure : 20h00

Qu'advient-il de l'humour confronté aux règles juridiques et, plus particulièrement, à celles du droit de la responsabilité civile ? Le droit de la liberté d'expression prévaut-il toujours ?

Les cas d'application sont nombreux et concernent la satire en matière de presse, la parodie et le pastiche en matière de droit d'auteur, la caricature en matière de droit à l'image... mais aussi le droit des marques, le droit pénal et le droit du travail.

Bernard MOUFFE nous expliquera jusqu'où l'humour peut aller et jusqu'où son particularisme parmi les autres modes d'expression légitime ses excès.

L'intervenant est Bernard Mouffe, avocat au barreau de Bruxelles

Participation aux frais :

Stagiaires membres de la Conférence : 5 €

Membres de la Conférence : 10 €

Non membres : 20 €

Paiement préalable au crédit du compte de la Conférence du jeune barreau n°630-0215121-34 (IBAN BE 68 6300 2151 2134 – BIC BBRUBEBB) avec la référence « nom+prénom-PLA droit à l'humour »

Formation permanente : La participation au PLA donne droit à 2 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable obligatoire pour le **2 novembre 2012** au plus tard. Toutes les inscriptions sont à effectuer via le site :

www.cjbb.be ou éventuellement par e-mail : inscriptions@cjbb.be ou par fax au secrétariat de la Conférence au : 02 519 85 61. En cas d'inscription par e-mail ou fax, merci de préciser vos nom, prénom et adresse électronique.

AGENDA CULTUREL

Si les activités proposées par la Conférence ne vous rassasient que partiellement, vous trouverez ci-après quelques suggestions d'activités culturelles à découvrir sans modération !

Théâtre

« *L'Éveil du Printemps* » de Frank Wedekind. Adaptation de Jacques Dedecker. Mise en scène de Jasmina Douieb. Création. Du 04/09 au 20/10/2012

« *Orpheon* » de Stanislas Cotton. Mise en scène de Virginie Thirion. Création. Du 07/09 au 20/10/2012
→ Théâtre Le Public (rue Braemt, 64-70 à 1210 Bruxelles) <http://www.pluritheatre.be/>

« *Alaska* ». Écriture et mise en scène de Patrick Masset. Du 27/09 au 13/10/2012.

« *Pré* ». Création de la Clinic Orgasm Society en résidence au VARIA. Conception et interprétation de Catherine Bevers, Mathyde Demarez et Mélanie Zucconi. Création. Du 12 au 27/10/2012

« *Au café du Port* ». Buenos Aires Tango Orchestra/La fabrique imaginaire. Création. Du 23 au 27/10/2012

Et Focus sur le Tof Théâtre avec « Premiers pas sur la dune » (à partir de 3 ans), « *Sur la dune* » (à partir de 7 ans), « *Piccoli Sentimenti* » (tout public, à partir de 3 ans), « *Les Zakouskis érotiks* » (uniquement quand les enfants sont couchés...) Le Tof Théâtre, né en 1987 à l'initiative d'Alain Moreau est un théâtre essentiellement de marionnettes. Géantes ou mini, elles s'adressent tantôt aux adultes, tantôt aux enfants, souvent aux deux. A découvrir.

→ Théâtre VARIA (rue du Sceptre, 78 à 1050 Bruxelles) www.varia.be

« *La civilisation ma mère !* ». D'après le roman de Driss Chraïbi. Ben Hamidou et Gennaro Pitisci. Du 13/10/2012 au 20/10/2012

La condition de la femme est évoquée dans toutes les pièces de Ben Hamidou et Gennaro Pitisci. La civilisation ma mère ! c'est le Maroc d'avant-guerre qui s'offre à nous à travers l'histoire d'une femme, mariée à 13 ans et ignorant tout ce qui peut exister hors des murs de la maison où elle vit avec son mari et ses deux fils. Ceux-ci lui ouvriront les portes de sa prison dorée, devenant ainsi les compagnons de route, voire les initiateurs de son émancipation. Liberté qu'elle saisira pour renaitre à elle-même en femme libre, porteuse d'une civilisation nouvelle, ... Comme si c'était précisément là, dans cette nécessaire émancipation que se trouvaient les clés des révolutions à venir.

C'est dans la tradition orale de sa culture d'origine et la forme de théâtre conté, que Ben Hamidou donne chair au magnifique roman de Driss Chraïbi, dans un seul en scène qui nous interroge de manière universelle sur la condition féminine. Un spectacle qui permet de redécouvrir l'œuvre d'un auteur engagé, visionnaire et toujours en avance d'une révolte. Lors d'une interview pour la revue Souffles, Driss Chaïbi déclarait en 1967 : « Mais dites-moi : la femme, où qu'elle soit, n'est-elle pas le dernier colonisé de la terre ? »

→ Les Halles de Schaerbeek (Rue Royale Ste Marie, 22a à 1030 Bruxelles) www.leshalles.be

« *Les Pères* ». De Julie Annen. Le 7/11/2012.

→ Wolubilis (Cours Paul Henri Spaak, 1 à 1200 Bruxelles) woluculture@woluwe1200.be

Expositions/manifestations

« *Journées du Patrimoine 15 et 16/09/2012* ».

« *L'art de construire* ». Informations : www.journeesdupatrimoine.be

« *Le Salon* ». Exposition du 03/1/2012 au 02/11/2012. Photographe, designer et scénographe, Hassan Hajjaj nous invite à prendre le thé dans son salon, une réalisation décalée mêlant street art, orientalisme et culture pop

→ Les Halles de Schaerbeek (Rue Royale Ste Marie, 22a à 1030 Bruxelles) www.leshalles.be

« *Move on !* ». Art on Paper. Manifestation d'Art contemporain. Homologue du parisien « *Drawing Now* », ce salon d'art contemporain place le dessin au centre de l'attention. Des œuvres à découvrir sur les 9 étages d'un hôtel bruxellois. Du 04 au 07/10/2012.

→ White Hôtel (avenue Louise, 212 0 1050 Bruxelles) www.artonpaper.be

« *dOCUMENTA (13)* ».

Quinquennale d'Art contemporain, la dOCUMENTA se veut être le lieu où se dessinent les tendances en artistiques pour les 5 années à venir. Jusqu'au 16/09/2012.

→ Kassel Marketing GmbH – Obere Königsstrasse, 15 à 34117 Kassel <http://d13.documenta.de/>

« *Manifesta 9* ». Biennale d'Art contemporain essentiellement bien qu'une section historique soit également présentée. Jusqu'au 30 septembre 2012.
→ Koolhaas van Waterschei (Avenue André Dumont 67 -93 à 3600 Genk) www.manifesta9.org

« *Summer Photography* ». Biennale de photographie et médias apparentés. 160 œuvres d'artistes provenant des 27 états membres. Réflexion sur la situation du paysage naturel dans son rapport à la ville et à l'homme mais également dans la photographie en général. Jusqu'au 16 septembre 2012.

→ Informations sur les lieux de visite : Palais des Beaux-arts de Bruxelles www.bozar.be

« *Antoine Mortier, La transfiguration du réel* ».

Exposition thématique parcourant l'œuvre originale et singulière d'un artiste considéré comme l'une des figures majeures de l'abstraction lyrique en Belgique. Commissaire : Camille Brasseur. Du 29/09/2012 au 06/01/2013.

→ Beaux-Arts de Mons (Anciens Abattoirs) - Place de la Grande Pêcheurie (7000 Mons) www.bam.mons.be

« *Lionel, l'enfant bleu d'Henry Bauchau* ».

Commissaires : Anouk Cape et Christophe Boulanger. Cette exposition nous plonge dans l'univers artistique de Lionel que certains ont connu sous le nom d'Orion, personnage du livre d'Henry Bauchau. Entre labyrinthes, minotaures, monstres et îles imaginaires, c'est un monde fantastique qui a trouvé ses origines dans la rencontre thérapeutique entre Henry Bauchau et Lionel. Du 26/10/2012 au 27/01/2013
→ Art et Marges Musée (Rue Haute, 312-314 à 1000 Bruxelles) www.artetmarges.be

« *Mindscapes* ».

Exposition apportant une lecture subjective et intuitive de la représentation photographique de l'humain et du paysage. Commissaire : Carine Fol. Jusqu'au 30 septembre 2012.

→ La Centrale Electrique - Centre d'Art contemporain (44, place Sainte-Catherine à 1000 Bruxelles) www.lacentraleelectrique.be

Exposition de Ronnie Delrue. Du 15 septembre au 20 octobre 2012.

→ Galerie Jacques Cérami (Route de Philippeville, 346 à 6010 Charleroi) www.galeriecerami.be

« *Constant Permeke* ».

Exposition rétrospective organisée en collaboration avec le Koninklijk Museum voor Schone Kunst d'Anvers, à l'occasion du 60e anniversaire de la mort de l'artiste considéré comme l'une des figures majeures de l'expressionnisme flamand. Du 11/10/2012 au 20/01/2013.

→ Palais des Beaux-Arts de Bruxelles www.bozar.be

« *Posy Simmonds, essentiellement british !* ».

Exposition BD. Œuvres originales de la célèbre dessinatrice anglaise retraçant l'ensemble de sa carrière.

Jusqu'au 25/11/2012.

→ Centre Belge de la Bande Dessinée (20, rue des Sables à 1000 Bruxelles) www.cbdb.be

Danse/Musique

« *DS - You can never be absolutely still* ». Cirque.

Danse. DS est un face à face avec les monstres et les anges qui nous habitent. C'est une explosion physique et acrobatique de questions qui tourbillonnent sans cesse en chacun de nous : Qu'accepte-t-on de rendre visible aux autres ? Jusqu'où suis-je prêt à aller pour plaire, pour séduire ? Entre rêve et cauchemar, avec tendresse et violence, à chaque instant, se découvre un peu plus, un peu autre... Jusqu'à pouvoir dire adieu à ses vieux démons et en accueillir de nouveaux. 29/09/2012

« *Orphée et Eurydice - Organizing demons* ».

Ballet National de Marseille. Danse contemporaine. Inspiré par la dimension dramatique de l'œuvre, la mise en scène de Frédéric Flamand fait appel à l'artiste plasticien Hans Op de Beeck qui signe la scénographie de la partition. En deuxième partie, le chorégraphe Emmanuel Gat nous présente l'une de ses créations. 23 et 24/11/2012

« *Klara Festival* ». « *Knocking heaven's door* » est le titre de l'édition de cette année 2012, entre spiritualité et nature.

Jusqu'au 14/09/2012.

La Monnaie.

Les moins de 30 ans ont droit à une réduction de 50% sur les abonnements et 40% sur les opéras, concerts, récitals, etc.

Envie de découvrir le théâtre autrement : visitez le site www.pluritheatre.be

Barbara Pauchet

La minute investissement



Vous voici au barreau depuis plusieurs années et vous pensez enfin pouvoir vous lancer dans l'aventure de l'acquisition de votre premier bien immobilier. Rien de tel qu'un modus operandi efficace et pragmatique pour aller dénicher le meilleur taux pour votre emprunt hypothécaire !

Corrélation du taux belge à long terme avec le taux hypothécaire

Le niveau des taux hypothécaires est intimement lié aux taux obligataires en vigueur sur les marchés financiers, lequel varie chaque jour. En Belgique, le taux hypothécaire est ainsi directement lié au taux d'emprunt de référence à dix ans (OLO à 10 ans) de la Belgique. Le jeudi 5 juillet 2012, la Banque Centrale Européenne abaissait son taux directeur, c'est-à-dire le taux auquel elle prête aux banques, à 0,75 %, soit à un taux plancher jusqu'ici jamais encore connu. La Belgique voyait ainsi son taux OLO chuter à moins de 3 % ce qui impacte directement une baisse des taux hypothécaires, les établissements de crédit se contentant de suivre le marché. Les candidats propriétaires peuvent par conséquent compter sur des conditions d'emprunt bien plus favorables que celles en vigueur de 2007 à 2011.

Comment obtenir le meilleur taux

La marge de manœuvre dont vous disposez pour négocier auprès des banques dépend de la solidité de votre dossier. En d'autres termes, plus la banque pense prendre des risques à vous prêter de l'argent, moins elle sera encline à vous accorder une réduction supplémentaire sur les taux publiés. Il vous faudra donc verrouiller un maximum votre dossier pour espérer pouvoir tirer le maximum de faveurs des banques. Pour ce faire vous devrez vous assurer, si possible, que votre quotité empruntée est égale ou de préférence inférieure à 80 % de la valeur du bien que vous

convoitez. En effet, plus la quotité est réduite, meilleures seront les conditions d'emprunt.

Ensuite, il importe de démontrer à la banque que vous disposez d'une capacité de remboursement suffisante pour faire face à vos obligations contractuelles. Respectez ici la règle du tiers, à savoir celle qui vous permet de consacrer chaque mois un tiers de vos revenus nets au remboursement hypothécaire. Veillez donc à prendre votre avertissement extrait de rôle ainsi qu'une situation comptable actualisée lors des entretiens, cela augmentera votre fiabilité et par conséquent votre image auprès des banques. Autant que faire se peut, choisissez un bien situé dans une Commune ou Région dont les perspectives d'évolution urbanistique sont attrayantes. Cela rassurera toujours davantage votre partenaire financier. Veillez également à préparer votre dossier avant votre entretien. Tout comme pour une audience, la préparation et la connaissance de votre dossier jouent un rôle primordial dans votre marge de négociation. N'oubliez jamais que si vous souhaitez que votre banque vous soutienne dans la réalisation de votre projet, vous devez avant tout lui donner l'envie de vous croire. Montrez lui dès lors que vous avez préparé les questions qui sont susceptibles de vous être posées et que vous vous êtes renseigné sur les taux du marché (le site web www.renteopdevoet.be référence les taux hypothécaire qui sont communiqués par les internautes ; www.immothekeer.be calcule votre capacité d'emprunt).

Négocier avec plusieurs banques

avant de conclure votre crédit hypothécaire. La première proposition est rarement la plus satisfaisante. Votre banquier habituel n'est par forcément le moins cher du marché. Investir un peu d'énergie et de temps dans les négociations peut vous permettre

d'épargner beaucoup d'argent. Négociez également le montant de l'inscription hypothécaire. En effet pour se couvrir contre un défaut de paiement, les établissements de crédit prennent toujours une hypothèque sur votre bien. Les frais d'actes liés à cette inscription sont à votre charge. Vous pourrez toutefois les réduire et réduire ainsi vos frais en convainquant l'établissement de crédit de prendre une hypothèque sur une partie du crédit et un mandat hypothécaire sur l'autre. Ceci devrait substantiellement réduire les frais y afférents.

Enfin, pour celles et ceux qui ont emprunté il y a plusieurs années et pour autant d'une part que la durée du remboursement qui reste encore à courir ne soit pas inférieure à dix ans et d'autre part, que l'écart entre le taux initial et le taux auquel vous pouvez prétendre soit de minimum 1,5 %, il serait intéressant de refinancer votre emprunt en veillant bien entendu à bien vérifier les frais (indemnité de emploi, frais de dossier, mainlevée) qui vous seront facturés.

Si vous y pensez depuis quelques mois, il est opportun d'oser vous lancer dans l'aventure dès à présent. Dernier conseils : démarchez les banques avant de débiter votre recherche, cela devrait vous permettre de mieux choisir tout en ayant déjà l'appui verbal de la banque de votre choix. En effet, à la vitesse avec laquelle il faut pouvoir être prêt à faire une offre d'achat, autant être déjà rassuré par le taux d'emprunt que vous serez susceptible d'obtenir (révisable 1 à 2 fois avant la signature de l'acte selon les banques) et assuré que votre banque vous épaulera. Bonne recherche !

Gil Knops

CÔTÉ RESTO !



IL RAMO D'OLIVA

« La branche d'Olive » est l'adresse par excellence qui se transmet de bouche à oreille tant l'enseigne se veut d'une discrétion absolue tout en offrant une qualité irréprochable. Bienvenue chez les Romains. Le chef, Guiseppe, a fait ses armes à Aix-En-Provence pour s'installer il y a deux ans, au 50 de la rue Saint-Lambert à 1200 Woluwé Saint-Lambert. Chez lui, vous ne trouverez pas plus de trois tables pouvant accueillir jusqu'à huit convives sur la soirée. La déco est sobre et design (chaises style Corbusier, luminaires Occhio, etc...), de quoi ravir ceux d'entre vous en quête de simplicité. Guiseppe vous accueillera seul (sur réservation seulement) aux fourneaux et en salle. Renouvelé toutes

les trois semaines, il vous propose un menu à 55 euros ainsi qu'un vin blanc et un vin rouge au prix de 8-12 euros/verre et 45-65 euros la bouteille. Vous l'aurez compris, Guiseppe ne fait pas dans le fast-food low cost, ici tout est une question de saveurs, de risques culinaires et de subtils parfums.

Si vous êtes à la recherche d'un moment intime, convivial et d'une cuisine gastronomique, cet artisan saura vous accueillir avec soin et élégance le temps d'une soirée passée sous le blason de l'Italie et de son raffinement. Bon appétit !

Gil Knops

Saint-Michel Langues vivantes,

cours du soir pour adultes, organise à partir **du mardi 6 novembre 2012** des cours de néerlandais juridique donnés par des magistrats néerlandophones, magistrats près la cour de cassation et la cour d'appel de Bruxelles ainsi qu'un cours facultatif de grammaire donné par un professeur de néerlandais.

Niveau intermédiaire : dialogues basés sur le vocabulaire juridique, analyse de « cas » et jeux de rôles. La conversation est centrale. Révision et enrichissement du vocabulaire du néerlandais juridique de base. De bonnes connaissances générales du néerlandais sont souhaitées.

Niveau approfondi : analyse de textes juridiques et rédaction de conclusions et d'arrêts. Mises en situation, jeux de rôles et exercices oraux variés. Les participants à ce cours doivent pouvoir s'exprimer en néerlandais avec une certaine aisance.

Domaines traités : droit judiciaire, droit des obligations et droit pénal. Il sera également tenu compte des desiderata des participants.

Révision grammaticale : complément facultatif proposant un aperçu des difficultés grammaticales récurrentes de la langue néerlandaise, cours donné par un professeur de néerlandais.

Ces cours s'adressent aux juristes, particulièrement à ceux qui préparent l'examen de seconde langue de la magistrature et aux étudiants en droit. Les groupes se composent d'une dizaine de personnes.

Les cours (30 heures) sont donnés le **mardi soir de 19.30h à 21.30**, dans les locaux du **Collège Saint-Michel**, entrée au boulevard Saint-Michel 26, à 1040 Bruxelles. (Métro: Boileau et Montgomery - parking aisé). Ils sont précédés des **cours de révision grammaticale de 18.25 à 19.25h**. Les cours débutent **le mardi 6 novembre 2012** et tiennent compte des congés scolaires. Ils se terminent **au début du mois de mars 2013**.

La participation aux frais s'élève à **260 €** (syllabus inclus) à verser avant le début des cours sur le compte n° 191-7160021-29 de Saint Michel Langues à 1040 Bruxelles. Les personnes désirant également suivre les séances de grammaire paieront 325 € (syllabus « L'Essentiel de la grammaire » inclus) L'inscription peut nous parvenir par e-mail à l'adresse suivante: mvanheers@hotmail.com

Un **test d'évaluation** du niveau des connaissances est proposé en début de cours.

Les cours donnent lieu à l'octroi d'un certificat attestant du niveau atteint. Ils entrent dans le cadre de la **formation permanente obligatoire** imposée par l'**Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles** (20 points non juridiques). Une présence régulière est dès lors exigée.

COURS DE NÉERLANDAIS JURIDIQUE 2012-2013

Boulevard Saint-Michel 26, 1040 Bruxelles
T : 02.739.34.38 - F : 02.739.34.26
mvanheers@hotmail.com

Formulaire d'inscription

Tél. _____ GSM _____

Fax _____

e-mail _____

désire s'inscrire au cours de **NEERLANDAIS JURIDIQUE** organisé à partir du 6 novembre 2012 et verse la somme de 260€ (325€) au compte n° 191-7160021-29, de Saint Michel Langues vivantes, 1040 Bruxelles.

Niveau de préférence :
intermédiaire avancé
grammaire (facultatif)

Le premier cours sera consacré au test qui confirmera votre choix.

Date _____

Signature _____

Calendrier en bref

15 sept. Régate à Nieupoort sport	19, 20 oct. L'épopée Popelin culture
19 sept. Réunion commission FIDH rencontres	20 oct. Place aux enfants détente
25 sept. Mini recyclage : variations autour de la médiation commerciale formation	24 oct. Mini recyclage : l'article 29 bis de la loi sur les usagers faibles formation
26 sept. Championnat de Karting sport	25 oct. Colloque « le droit social en chantier » formation
W-E 28-30 sept. Week-end de détente à Etrétat détente	6 nov. PLA : Le droit à l'humour... culture
4 oct. Présentation du voyage culture	9 nov. Soirée Rive gauche soirée
9 oct. Mini recyclage : La transaction pénale formation	15 nov. Colloque « La réforme de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles » formation
11 oct. 13h30 : accueil des stagiaires, 19h : dîner d'accueil des stagiaires détente	18 nov. Visite : Expo Antoine Mortier La transfiguration du réel culture

Photos de couvertures :
© AFP/Adrienne OHANESIAN d.r / pour la FIDH

Photos intérieures :
© Antoine Rose

Secrétaire de rédaction :
Christine MOLITOR
Site internet :
www.cjbb.be

Contact pour les annonceurs :
Cilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu ;
tel : 02/600.52.00

Mot, 19 - 1000 Bruxelles
tél. : 02/648.75.30
fax. : 02/648.78.41
mail : vincent.bodson@lallemand-legros.be

Rédacteur en chef :
Gil KNOPS
Bd Lambertmont 304 - 1030 Bruxelles
t. 02 247 03 51
m. gil.knops@krings-law.be

Infos légales
La Conférence est éditée par l'ASBL La Conférence du jeune barreau de Bruxelles dont le siège social est établi Place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626.

Editeur responsable :
Vincent BODSON, avenue Emile De

Petites annonces

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez louer un bureau, chercher un collaborateur ou un secrétaire, vendre vos codes, etc. Des prix spéciaux sont réservés aux avocats, pour autant qu'il s'agisse d'annonces liées directement à l'activité professionnelle.

Adressez-vous à Gilles LAGUESSE
E-mail : glaguesse@philippelaw.eu ;
tel : 02/600.52.00

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduits à la plupart de nos activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire.

Pour l'année judiciaire 2010-2011, les cotisations sont les suivantes :

Membres effectifs :

- avocats stagiaires : 20 €
- avocat inscrits au tableau et :
◦ ayant moins de 10 ans

d'inscription : 50 €

◦ ayant plus de 10 ans d'inscription : 75 €

Membres affiliés :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 20 €
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 50 €
- membre de la communauté judiciaire : 85 €
- autres sympathisants : 100 €

La cotisation est à verser au compte n° 630-0215121-34 (IBAN BE68 6300 2151 2134 BIC BRBRBEBB) de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en mentionnant le nom de l'inscrit et son adresse e-mail.

500

BY

Gucci



4,0 L/100 KM 92 G/KM

500BYGUCCI.BE

MOTOR VILLAGE BRUSSELS

DELTA - Boulevard des Invalides 220 - 1160 Auderghem - 02 674 45 11

MEISER - Chaussée de Louvain 770 - 1030 Bruxelles - 02 702 31 24

MOTOR VILLAGE DROGENBOS

Grote baan 332 1620 Drogenbos - 02 334 40 40

Motor Village
SHOWROOM, SALES & SERVICE **BELGIUM**



Jeep

www.motorvillage.be